

Les ossements dits de sainte Marie-Madeleine conservés à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Les reliques de sainte Marie-Madeleine, conservées à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (Var), ont fait l'objet, en février-mai 1974, d'une expertise anthropologique. Elle a été faite à l'Institut d'archéologie méditerranéenne (C.N.R.S.), Laboratoire de restauration et de recherches, sous la direction de M. l'abbé Raymond Boyer, par les docteurs G. et S. Arnaud, auteurs du rapport anthropologique.

Ce projet remonte à plus de vingt ans. Il était né de nos conversations amicales avec M. l'abbé Boyer, quand il était directeur au Grand Séminaire de la Castille. Nous l'avions soumis une première fois à feu Mgr A. Gaudel, évêque de Fréjus-Toulon (1941-1960), au moment où nous publiions notre thèse sur le culte de la sainte. Il n'eut alors pas de suite. La question fut de nouveau posée, à l'occasion de la Sainte-Madeleine 1973, et rencontra un accueil favorable, non seulement auprès du curé de Saint-Maximin, M. l'abbé A. Augier, mais encore de l'actuel évêque diocésain, Mgr G. Barthe. Nous les en remercions vivement tous les deux.

Il convenait de mettre les résultats de l'étude anthropologique dans la lumière de l'histoire, afin de fournir au public cultivé tous les éléments nécessaires à la solution du délicat problème de l'identité et de l'authenticité de ces reliques. Nous nous sommes chargé d'autant plus volontiers de l'enquête historique sur celles qui sont conservées en Provence, qu'elle vient à point nommé compléter une recherche analogue que nous venions de conduire à son terme au sujet de celles de Vézelay¹.

1. *Le dossier vézelien de Marie-Madeleine. Invention et translation de ses reliques en 1265-1267. Contribution à l'histoire du culte de la sainte à Vézelay à l'époque du Moyen Age*, Bruxelles, 1975 : *Subsidia hagiographica*, n° 57. Cité *Le dossier Vézélien*.

I - ENQUETE HISTORIQUE

La découverte et la conservation des reliques magdaléniennes de Saint-Maximin ont donné lieu à une abondante documentation qui se trouve commodément réunie dans l'ouvrage du siècle dernier, dû à Faillon². Nous avons autrefois étudié les documents relatifs à leur invention et translation en 1279-1280, de deux points de vue : d'une part, comme témoignages sur la crypte et les sarcophages durant le Moyen Age³, d'autre part, comme sources de l'histoire du culte magdalénien en Provence⁴. C'est la même documentation que nous devons reprendre en main aujourd'hui, pour établir, s'il est permis de s'exprimer ainsi, "l'état civil" des reliques expertisées. Nous y avons ajouté celle de leur conservation, qui permet d'en suivre la trace jusqu'à nos jours. Néanmoins, pour éviter de donner à cet exposé un développement démesuré, nous le limitons à l'examen des documents qui signalent, soit les prélèvements opérés sur les reliques, soit leurs transferts successifs. Ces interventions peuvent, en effet, marquer quelques étapes de la dévotion dont les ossements ont été l'objet depuis leur invention jusqu'à nos jours.



1. L'ORIGINE DES RELIQUES (1279-1295)

L'événement primordial dans l'histoire des reliques saint-maximinoises de la Madeleine est leur invention, ostension et translations de 1279 à 1295, par les soins de Charles de Salerne, fils et successeur de Charles 1^{er} d'Anjou, roi de Sicile et comte de Provence, et leur reconnaissance par le pape Boniface VIII en 1295. Ces faits sont documentés par des chartes contem-

2. E. FAILLON, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, Paris, 1848, 2 vol. ; cité FAILLON, *Mon. in.* suivi d'un chiffre romain pour le volume, arabe pour la colonne.

3. *La crypte et les sarcophages de Saint-Maximin dans la littérature latine du Moyen Age*, dans *Provence historique*, t. V, 1955, p. 196-231, en particulier p. 217-225. Cité *La crypte...*

4. *Le culte de Marie-Madeleine en Occident des origines à la fin du Moyen Age*, Paris - Auxerre, 1959 : *Cahiers d'archéologie et d'histoire*, n° 3, p. 230-242. Cité *Le culte*.

poraines aux faits et par des chroniques qui s'en font l'écho avec un certain retard. L'exposé classique en a été fait par Faillon⁵. Il repose sur une intelligence inexacte des sources et a entraîné, chez lui et ses utilisateurs, une appréciation et, quelquefois, une reconstitution fautive des faits. Il est donc nécessaire de remettre en question le dossier de ces événements, afin d'en avoir une plus juste compréhension et d'en tirer une histoire plus proche de la réalité. La remise en question des sources pose surtout dans une meilleure lumière l'authenticité des reliques elles-mêmes.

A. L'exposé classique des faits.

Faillon a fait le récit, classique jusqu'à nos jours, de l'invention des reliques de la Madeleine à Saint-Maximin et des suites immédiates que Charles de Salerne a entendu en tirer. Le voici résumé :

Le 9 décembre 1279, le prince Charles fit rechercher les reliques dans la crypte de Saint-Maximin et les trouva dans le sarcophage de marbre, dit de saint Sidoine. Elles furent identifiées comme celles de sainte Marie-Madeleine grâce à diverses circonstances extraordinaires, d'abord le parfum dégagé par le sépulcre, puis le rameau de fenouil qui sortait de la bouche du cadavre, à quoi l'on ajouta plus tard ce qu'on crut un morceau de peau, resté attaché au front du crâne, et qu'on appela le *Noli me tangere*. Les authentiques des reliques furent trouvés par la suite.

Le 18 décembre de la même année, le prince convoqua les prélats voisins pour la vérification canonique de l'invention : le tombeau fut ouvert, son contenu inventorié en leur présence. Outre le corps, cette seconde intervention amena au jour un authentique rédigé sous une forme longue, également trouvé dans le tombeau. Acte fut dressé immédiatement de cette découverte. Par la suite, cette intervention des prélats ne fut plus distinguée de l'invention faite par le prince, dix jours plus tôt.

Le 5 mai 1280, au début de la belle saison, fut célébrée l'ostension liturgique des reliques retrouvées, en présence du prince et de nombreux

5. FAILLON, *Mon. in.*, I, 867-904.

fidèles religieux et laïques, par les évêques revêtus de leurs ornements pontificaux : ils exhumèrent à nouveau le squelette, l'enveloppèrent d'un drap précieux et le portèrent en procession à travers la ville. Mais en le sortant du tombeau, ils y trouvèrent un deuxième authentique, de rédaction brève, celui-là. Les deux furent lus à la foule, avant la procession, comme preuves de l'authenticité du corps. On mit celui-ci en réserve, en attendant de pouvoir le transférer dans un reliquaire approprié. On rédigea l'acte de cette nouvelle intervention.

Les translations définitives ne se firent qu'après la fabrication des reliquaires. Le 25 mai 1281, le corps fut déposé dans une châsse d'argent ; le 10 décembre 1283, la tête, qui avait été mise préalablement à part, fut renfermée dans un reliquaire d'or en forme de buste, couronné avec la couronne royale envoyée à cet effet de Naples par le père du prince Charles.

Cette version des faits est substantiellement exacte, mais elle fut simplifiée par les historiens qui s'en servirent plus tard. Ils n'en retinrent que les dates principales du 9 décembre 1279 et du 5 mai 1280, auxquelles ils ramenèrent pratiquement la suite plus complexe des événements. On peut lire un excellent exemple de pareille simplification sous la plume de Duchesne⁶. Nous-mêmes, nous nous y sommes tenu dans notre étude du culte de la sainte⁷.

Malgré son exactitude matérielle, cette exposition des faits a été faussée au départ pour deux raisons. La première est à chercher dans les préoccupations apologétiques de Faillon, sur lesquelles se sont exercées, par la suite, les réactions des critiques. Le souci de justifier l'authenticité des reliques saint-maximinoises est trop visible chez l'auteur des *Monuments inédits*, pour qu'il puisse échapper à un œil même non averti. Son effort de trouver une raison d'être surnaturelle à toutes les singularités qui ont accompagné la première intervention du prince : parfum, fenouil, *Noli me*

6. L. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, Paris, 1907, p. 350-357. Cité DUCHESNE, *Fastes épisc.*

7. *Le culte*, p. 230 et 235.

tangere, rempli de nombreuses colonnes de son ouvrage⁸ et aurait mérité un meilleur emploi : il prête à sourire aujourd'hui et ne peut être pris au sérieux par personne. Son interprétation et son examen historiques des authentiques, malgré le déploiement d'une certaine érudition, révèlent une crédulité désarmante⁹. La critique n'a eu aucune peine à mettre ces faiblesses en évidence¹⁰. La mentalité de Faillon historien est celle des contemporains du *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet : ils ont tous une conception "ecclésiastique" — pour ne pas dire "cléricale" — de l'histoire : celle-ci entre dans une démonstration, exprime une tradition, supporte une foi, et quand ces valeurs sont contestées, devient elle-même une défense de la foi¹¹.

Un tel projet n'est certes pas incompatible avec l'histoire, mais elle en a faussé les règles dans le cas présent ; bien plus, l'historien que veut être Faillon a mal apprécié et exploité ses sources. Il n'a pas distingué entre elles deux genres littéraires différents : le diplôme contemporain des faits et la chronique qui leur est postérieure. Alors que le diplôme est constitué par une relation officielle de l'acte accompli, l'annaliste l'enregistre avec du retard, en réunit parfois plusieurs autres sous une même date, et en donne déjà une interprétation subjective. Nous surprenons à plusieurs reprises les chroniqueurs des événements de 1279-1283 en flagrant délit de "blocage" des faits : les éditeurs réagissent habituellement en le signalant par une note critique. On ne semble pas avoir remarqué jusqu'à présent que Faillon, s'il distingue les événements des 9 et 18 décembre 1279 dans son exposé, ne tient aucun compte de cette distinction quand il les apprécie, pour conclure à l'authenticité des reliques. Bien plus, nous devons l'accuser de manquer de méthode proprement historique : pour cadre de son exposé, il a pris le récit des annalistes, particulièrement de Bernard Gui et de Philippe de Cabassole, malgré leur relatif éloignement des faits ; c'est dans ce cadre qu'il a fait rentrer les informations tirées des chartes

8. FAILLON, *Mon. in.*, II, 887-893.

9. *Ibid.*, I, 691-722.

10. DUCHESNE, *Fastes épisc.*, I, 355-356.

11. Voir l'ouvrage au titre significatif d'H. BOUCHE, *Vindiciae fidei et pietatis Provinciae*, Aix, 1644, ou *Défense de la foy et piété de Provence*, Aix, 1662.

plus proches d'eux. La bonne méthode consiste à procéder en sens inverse en se servant des diplômes comme repères chronologiques auxquels il convient d'accrocher les données annalistiques. La raison de cette manière de faire est évidente : c'est le document le plus proche des faits qui a le plus de chances d'en avoir conservé la relation fidèle et qui doit servir à interpréter ceux qui en sont le plus éloignés.

C'est pourquoi, nous mettons au point de départ de notre critique des documents, une chronologie aussi précise que possible de leur composition.

B. La chronologie des sources.

I. — Procès-verbaux des inventions du 18 décembre 1279 et du 5 mai 1280 : *Anno Domini M. CC. LXXIX.*, et *Anno uero Domini M. CC. LXXX.*

ORIGINAUX, établis après les faits, soumis à Boniface VIII en 1295, conservés dans la crypte ou la sacristie de la basilique, puis dans les archives du couvent de Saint-Maximin, où ils ont été visibles jusqu'à la Révolution.

COPIES :

1° de 1280-1281, comportant dans l'ordre : a) l'acte *Anno Domini MCCLXXIX*, b) l'acte *Anno uero Domini MCCLXXX*, c) la notice *Ille due cedule*.

2° de 1660, faite par le notaire royal Jean-Antoine Gasquet en présence du P. Vincent Reboul, o. p. (1611-1693), lors de la visite de Louis XIV et d'Anne d'Autriche, vidimée à cette occasion, et conservée aujourd'hui dans les archives de la compagnie de Saint-Sulpice, à Paris, avec la cote : dossiers Faillon IV, pièce 1.

NB. FAILLON, *Mon. in.*, II, 801-802, donne les trois pièces de la copie :

1° d'après la copie ;

2° dans l'ordre indiqué.

Il dit aussi que "l'acte original renfermé dans la châsse par Charles de Salerne et par les prélats portait encore trois sceaux pendants en 1660" (*Ibid.*). Ces sceaux étaient-ils ceux des actes originaux ou ceux de la copie 1° ? Le renseignement de Faillon reste ambigu. Nous pencherions pour la deuxième hypothèse, parce que Faillon parle d'un acte — ce qui était le cas de la copie officielle de 1280-1281 —, et non de deux — ce qu'étaient les originaux de 1279 et 1280 —. C'est cette copie 1° qui devait porter, dans les archives du couvent de Saint-Maximin la cote : A. l. sac. 12. Nu. 2°, ce qui est la numérotation habituelle des archives du couvent.

EDITIONS : H. BOUCHE, *Vindiciae fidei et pietatis Provinciae*, Aix, 1644, p. 71 ; FAILLON, *Mon. in.* II, 801-802, n°s 80-82 ; BRÉQUIGNY, *Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France*, continuée par MM. Pardessus et Laboulaye, t. VII, Paris, 1863, p. 212.

II. — Translation du corps de s. M.-M. dans la châsse d'argent, le dimanche après l'Ascension, 25 mai 1281 : 1°, notice *Anno quidem Domini M. CC. LXXXI* ; 2°, lettre testimoniale des évêques *Nos Grimericus*.

ORIGINAUX : perdus.

COPIES :

1°, de 1660, vidimée à l'occasion de la visite de Louis XIV, et portant alors encore les sceaux pendants, aujourd'hui perdue.

2°, non datée, dans un manuscrit des archives de la compagnie de Saint-Sulpice, à Paris.

EDITIONS : J.-B. GUESNAY, *Magdalena Massiliensis advena*, Lyon, 1643, p. 161 ; H. BOUCHE, *Vindiciae fidei*, p. 30 ; ID., *Défense de la foy et de la piété de Provence pour ses saints tutélaires*, Aix, 1663, p. 77 ; ID., *Histoire de Provence*, Aix, 1664, t. I, p. 297 ; V. REBOUL, *Le pèlerinage de Saint-Maximin et de la Sainte-Baume en Provence*, Aix, 1662, p. 83 ; BRÉOUIGNY *Table chronologique*, t. VII, p. 173 ; FAILLON, *Mon. in.*, II, 803-804, n° 83-84. FAILLON, *Mon. in.*, II, 803-804, n° 83-84.

III. — Réservation du chef de s. M.-M. pour le mettre dans un reliquaire séparé, 11 juin 1281, ce dont donne acte la lettre testimoniale des évêques de la région *Noueritis quod nos*.

ORIGINAL : aucune indication.

COPIES : de même.

EDITIONS : H. BOUCHE, *Défense de la foy*, p. 8 ; FAILLON, *Mon. in.*, II, 803-806, n° 85.

IV. — Translation du chef de s. M.-M. dans une châsse d'or, 10 décembre 1283.

ORIGINAL : autrefois visible dans la crypte de Saint-Maximin, perdu.

COPIE : faite lors de la reconnaissance des actes autographes sur ordre de Louis de Valois, comte d'Alais, gouverneur général de Provence, 1640, et transcrite par notaire public.

EDITIONS : J.-B. GUESNAY, *Magdalena Massiliensis advena*, p. 166 ; H. BOUCHE, *Défense de la foy*, p. 81 ; BRÉOUIGNY, *Table chronologique*, t. VII, p. 205 ; FAILLON, *Mon. in.*, II, 805-806, n° 86, 1477-1480, n° 306.

V. — SALIMBENE DE ADAM, *Chronicon*, ad annum 1283 ; invention du corps de s. M.-M. MANUSCRIT, autographe ; Vatican, Bibl. ap., ms. Vat. lat. 7260, fol. 426-427.

EDITION : *Mon Germ. hist.*, *Script.*, t. XXXII, 1907, p. 520-526.

VI. — Bulles papales relatives aux reliques de s. M.-M., à la construction de l'église et du couvent de Saint-Maximin, 1295.

1° bulle de Boniface VIII, *Ob tuorum excellentiam*, 6 avril 1295 ;

ORIGINAL : Saint-Maximin, archives du couvent, armoire 1, sac 1 (perdu) .

COPIE : Carpentras, Bibl. Inguimbertaine, ms. 1861 ou Peiresc LXXVI.

EDITIONS : J.-B. GUESNAY, *Magdalena Massiliensis advena*, p. 169 ; H. BOUCHE, *Vindiciae fidei*, p. 31 ; ID., *Défense de la foy*, p. 83 ; J. DE LAUNOY, *Opera omnia*, t. II/1, p. 293 ; BRÉOUIGNY, t. VII, p. 402 ; FAILLON, *Mon. in.*, II, 815-820, n° 89 ; A. THOMAS, M. FAUCON, G. DIGARD, *Les registres de Boniface VIII*, t. I, Paris, 1884-1907, p. 43, n° 108 ; A. POTTHAST, *Regesta pontificum romanorum*, t. II, Berlin, 1875, n° 24 057.

2° bulle du même, *Desideriis tuis*, 7 avril 1295 ;

ORIGINAL : perdu.

COPIE : Carpentras, Bibl. Ing., ms. 1861 (Peiresc LXXVI), fol. 39.

EDITIONS : J.-B. GUESNAY, *Magdalena Massiliensis advena*, p. 188 ; BRÉOUIGNY, t. VII, p. 403 ; FAILLON, *Mon. in.*, II, 821-824, n° 90 ; A. THOMAS, etc., *Les registres de Boniface VIII*, n° 110 ; POTTHAST, n° 24 058.

3° bulle du même, *Ob excellentiam meritum*, 7 avril 1295 ;

ORIGINAL : perdu.

COPIE : Carpentras, Bibl. Ing., ms. 1861, fol. 38.

EDITIONS : J.-B. GUESNAY, *Magdalena Massiliensis advena*, p. 189 ; BRÉOUIGNY, t. VII, p. 403 ; FAILLON, *Mon. in.*, II, 823-828, n° 91 ; A. THOMAS, etc., *Les registres de Boniface VIII*, p. 44, n° 111 ; POTTHAST, n° 24 059.

4° bulle du même, *Cum ecclesiam*, 8 avril 1295 ;

ORIGINAL : Saint-Maximin, arch. du couvent, arm. 1, sac 1 (perdu).

EDITIONS : FAILLON, *Mon. in.*, II, 827-828, n° 92 ; A. THOMAS, etc., *Les registres de Boniface VIII*, p. 43, n° 109 ; POTTHAST, n° 24 065.

5° bulle du même, *Vite perennis gloria*, 14 juillet 1295 :

ORIGINAL : Saint-Maximin, arch. du couvent, arm. 1, sac 13, n° 2.

EDITIONS : FAILLON, *Mon. in.* II, 827-830, n° 93 ; POTTHAST, n° 24 135.

6° bulle du même, *Loca sanctorum omnium*, 14 juillet 1295 :

ORIGINAL : Saint-Maximin, arch. du couvent, arm. 1, sac 13, n° 1.

EDITIONS : FAILLON, *Mon. in.*, II, 829-830, n° 94 ; POTTHAST, n° 24 136.

VII. — Mandements de Charles II relatifs à Saint-Maximin et à la Sainte-Baume, 1295.
1° lettre du roi Charles II au sénéchal de Provence, Hugo de Vicinis, lui ordonnant d'assister les évêques de Marseille et de Sisteron dans la prise de possession de Saint-Maximin et de la Sainte-Baume au nom des dominicains, 21 mai 1295 :

ORIGINAL : Marseille, arch. dép.

EDITION : FAILLON, *Mon. in.*, II, 835-840, n° 96.

2° lettre du même aux bailli et habitants de Saint-Maximin sur le même objet, 22 mai 1295 :

ORIGINAL : Saint-Maximin, arch. du couvent, arm. 1, sac 1. (perdu).

EDITION : FAILLON, *Mon. in.* II, 839-842, n° 97.

3° charte octroyant des privilèges à ceux qui viendraient s'établir à Saint-Maximin,

Si premia conferuntur, 31 août 1295 :

ORIGINAL : Saint-Maximin, arch. du couvent, référence non indiquée par Faillon.

COPIE : Carpentras, Bibl. Ing., ms. 1860 (Peiresc LXXVI), fol. 49 v.

EDITIONS : FAILLON, *Mon. in.*, II, 849-852, n° 102 ; L. ROSTAN, *Cartulaire municipal de Saint-Maximin*, Paris, 1862, p.

4° pension annuelle de 250 lb. coronats, attribuée aux religieux de Saint-Maximin,

Si premia conferuntur, 19 novembre 1295 :

ORIGINAL : Saint-Maximin, arch. du couv., arm. 3, sac 12, n° 1.

COPIES, a : vidimée du 19 juillet 1309 par Hugues Bodini ; Saint-Maximin, arch. du couv., arm. 1, sac 17 ; b : d'un Cartulaire dressé par le P. Gobi, troisième prieur de Saint-Maximin.

EDITIONS : FAILLON, *Mon. in.*, II, 851-854, n° 103 ; L. ROSTAN, *Cartulaire municipal de Saint-Maximin*.

5° ordonnance aux sénéchaux de Provence de faire compter 2000 lb. coronats annuelles sur la gabelle de Nice pour la construction de l'église et du couvent de Saint-Maximin 19 novembre 1295 :

EDITION : FAILLON, *Mon. in.*, II, 859-862, n° 106.

6° privilèges judiciaires accordés à Saint-Maximin, *Summa que pro religione*, 11 novembre 1295 :

EDITION : FAILLON, *Mon. in.*, II, 853-856, n° 104.

ORIGINAL : Saint-Maximin, arch. du couvent, arm. 8, sac 5, liasse 1, n° 1.

COPIE : lettre vidimée de 1417, *ibid.*, arm. 1, sac 3, n° 1.

EDITIONS : FAILLON, *Mon. in.*, II, 853-856, n° 104.

VIII. — Notice anonyme sur l'invention du corps de s. M.-M., le 5 mai 1280, écrite d'une main du XIII^e-XIV^e siècle.

MANUSCRIT : Vatican, Bibl. ap., ms. lat. 3822, fol. 2v.

EDITION : *Mon. Germ. hist., Script.*, t. XXXII, p. 685.

IX. — Bernard GUI, *Flores chronicorum, Vita Nicolai pape III*, datant de 1314-1316.

MANUSCRITS : voir L. DELISLE, *Notice sur les manuscrits de Bernard Gui*, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XXVII, 2^e partie, Paris, 1879, p. 169-454.

EDITIONS : L. MURATORI, *Rerum italicarum scriptores*, t. III, 1^{re} partie, 1723, p. 607 ; FAILLON, *Mon. in.*, II, 777-782, n° 67.

BIBLIOGRAPHIE : Th. KAEPELLI, *Scriptores ordinis Praedicatorum medii aevi*, t. I, Rome, 1970, p. 205-226 (615-616 pour les *Flores chronicorum*).

X. — Barthélemy FIADONI, dit Ptolémée de LUCQUES, *Historia ecclesiastica*, livre XXIII, ch. 35-36, datant de 1313-1316.

MANUSCRITS : Paris, Bibl. nat., *ms. lat.* 5125, 5125 A, 5126 et 5127 ; Vatican, Bibl. ap., *ms. vat. lat.* 5127.

EDITIONS : L. MURATORI, *Rer. ital. script.*, t. XI, 1727, p. 1184 ; FAILLON, *Mon. in.*, II, 775-776, n° 66.

BIBLIOGRAPHIE : Th. KAEPELLI, *Script. O. P. med. aev.*, t. I, p. 151 ; renvoi à *Tholemeus Lucensis* ; *Dictionnaire de théologie catholique*, t. IX, 1926, col. 1062-1067.

XI. — Francesco PIPINO, de Bologne, *Chronicon*, livre IV, ch. 28, datant de 1314-1316 environ.

EDITIONS : L. MURATORI, *Rer. ital. script.*, t. VII, p. 730 ; FAILLON, *Mon. in.*, II, 783-784, n° 69.

BIBLIOGRAPHIE : Th. KAEPELLI, *Script. O. P. med. aev.*, t. I, 392-395.

XII. — JORDAN, *Chronicon*, après 1320.

MANUSCRITS : Paris, Bibl., nat., *ms.* 4940, fol. 256 ; Vatican, Bibl. ap., *ms. Vat. lat.* 1960, fol. 260^v (écrit à Venise entre 1334 et 1339).

EDITIONS : L. MURATORI, *Antiquitates italicæ medii aevi*, t. IV (1741), col. 1012 ; FAILLON, *Mon. in.*, II, 785-786, n° 71.

XIII. — Guillaume SANHET, *Summa historialis chronicarum et gestorum antiquorum*, datant du temps de Jean XXII (1316-1334).

MANUSCRIT : Paris, Bibl. nat., *ms. lat.* 5042, fol. 101 (XIV^e-XV^e s., coll. Faure).

EDITION : FAILLON, *Mon. in.*, II, 783-786, n° 70.

XIV. — Bernard GUI, *Speculum sanctorale*, datant de 1329.

MANUSCRIT : Paris, Bibl. nat., *ms. lat.*, 5406.

EDITION : FAILLON, *Mon. in.*, II, 781-784, n° 68.

BIBLIOGRAPHIE : Th. KAEPELLI, *Script. O. P. med. aev.*, t. I, p. 612.

XV. — Philippe de CABASSOLE, *Libellus historialis beate Marie Magdalene*, datant au plus tard de 1354.

MANUSCRITS : KOELN, Historisches Archiv, W. 166, fol. 1-32 (XV^e s.) ; Paris, Bibl. nat., *ms. lat.* 15 031, fol. 55-56.

EDITION : FAILLON, *Mon. in.*, II, 789-796, n° 73.

BIBLIOGRAPHIE : U. CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques du Moyen Age. Bio-bibliographie*, col. 740 ; *Dictionnaire de biographie française*, t. VII, 1956, col. 759-760 (rien en dehors des données biographiques).

XVI. — Amauri AUGIER, *Acta Romanorum pontificum, De Nicolao III*, dédié à Urbain V (1362-1370).

MANUSCRITS : Paris, Bibl. nat., *ms. lat.* 5146, fol. 132-133, *ms. lat.* 5147, fol. 81.

EDITIONS : L. MURATORI, *Rer. ital. script.*, t. III/2, 1734, p. 428-429 ; FAILLON, *Mon. in.*, II, 787-790, n° 72.

N.B. pour l'éditeur : la Bibliothèque Vaticane est composée de la réunion de plusieurs fonds d'origine diverse. Le fonds le plus ancien est le fonds vatican (formé par les papes du XV^e s.). Les manuscrits de ce fonds continuent à porter le générique Vat. dans leur cote.

BIBLIOGRAPHIE : OUDIN, *Commentarius de scriptoribus ecclesiasticis*, t. III, Leipzig, 1722, col. 1078-1079 ; *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, t. V, 1931, col. 387.

XVII. — Pierre de HÉRENTHALS (+ 12 janv. 1391/2). Chronique abrégée des souverains pontifes, Nicolas III.

MANUSCRIT : Paris, Bibl. nat., *ms. lat.* 4931 A, fol. 218-219 (Faillon donne la cote erronée : Latin 493).

EDITION : FAILLON, *Mon. in.*, II, 795-796, n° 74.

BIBLIOGRAPHIE : U. CHEVALIER, *Rép. Bio-Bibliographie*, 3178.

XVIII. — Etienne de CONTY (+ 5 octobre 1413), *Historia ecclesiastica et saecularis*, Nicolaus III.

MANUSCRIT : Paris, Bibl. nat., *ms. lat.* II 730, fol. 75.

EDITIONS : FABRICIUS, *Bibliotheca medii aevi*, t. VI, p. 579 ; FAILLON, *Mon. in.*, II, 797-798, n° 75.

BIBLIOGRAPHIE : L. DELISLE, *Le cabinet des manuscrits*, t. II, p. 127-130.

XIX. — ANONYME, Chronique, XV^e siècle, premier tiers.

MANUSCRIT : Paris, Bibl. nat., *ms. lat.* 9670, fol. 146.

EDITION : FAILLON, *Mon. in.*, II, 797-798, n° 76.

XX. — CORNEILLE MENGHERS, de Santvliet, *Chronicon*, a. D. 1279, datant d'après 1461.

EDITIONS : MARTÈNE & DURAND, *Veterum scriptorum amplissima collectio*, t. V, col. 117 ; FAILLON, *Mon. in.*, II, 799-800, n° 77.

BIBLIOGRAPHIE : U. CHEVALIER, *Rép. Bio-Bibliographie*, 1050.

XXI. — Baptiste PLATINA, (+ 1481), *Liber de vita Christi ac omnium pontificum*, a. D. 1280.

EDITION : L. MURATORI, *Rer. ital. script.*, nouv. éd. de G. CARDUCCI et V. FIORINI, t. III, Città di Castello, 1913-1932, p. 230 ; FAILLON, *Mon. in.*, II, 799-800, n° 79.

BIBLIOGRAPHIE : U. CHEVALIER, *Rép. Bio-Bibliographie*, 3774.

XXII. — Jean LE JARS, dit LAZIARD, (v. 1498), *Historiae universalis epitome*.

EDITIONS : Paris, 1521, in-fol., fol. 164 ; FAILLON, *Mon. in.*, II, 799-800, n° 78.

BIBLIOGRAPHIE : U. CHEVALIER, *Rép. Bio-bibliographie*, 2782.

NB. — La cote actuelle des manuscrits des articles XII, XIII, XVI, XVII, XVIII, XIX nous a été communiquée par M. François Avril, Conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale de Paris. M. Irénée Loye, Bibliothécaire et Archiviste de la Compagnie de Saint-Sulpice, de Paris, a bien voulu nous renseigner sur les Dossiers Faillon de l'article I. Le R. P. M.-E. Lauzière, O. P., de Toulouse, a bien voulu me faire savoir que les archives du couvent de Saint-Maximin sont dans des mains privées depuis le temps des expulsions au début de ce siècle et inaccessibles. M. le Prof. Dr. Ludwig Schmutge, de l'Université libre de Berlin, qui prépare l'édition de Barthélemy Fiadoni pour les *Monumenta Germaniae historica*, a bien voulu recevoir le texte de l'article X sur les manuscrits. Je les remercie tous vivement de leurs précieuses informations.

C. La critique des sources.

Les sources énumérées doivent être examinées maintenant à propos des faits qu'elles enregistrent et dans l'ordre de ces faits. Nous passons ainsi de la critique du témoignage à celle de l'événement.

La première intervention du prince, aboutissant à la découverte du corps saint, n'est mentionnée que par les chroniqueurs. Ceux qui distinguent cette intervention des suivantes et la datent, sont Salimbene de Adam, Bernard Gui dans les *Flores chronicorum*, Guillaume Sanhet, Philippe de Cabassole, Amauri Augier, Pierre de Hérentals, Corneille Menghers et l'anonyme.

Dans ces témoignages, le premier doit être mis à part, non seulement parce qu'il est le plus ancien, mais aussi parce qu'il date faussement l'invention. Salimbene, en effet, selon son éditeur auquel nous pouvons faire confiance, écrit le 14 septembre 1284, à Parme, le passage qui nous intéresse¹². Il est donc contemporain des événements, sans en être cependant directement témoin. Il est surprenant dès lors que sa datation soit fautive et qu'il attribue l'invention des reliques à l'année 1283. L'erreur a été relevée à plusieurs reprises¹³, mais nous croyons qu'elle s'explique par une erreur de lecture de la part du chroniqueur, ainsi que nous l'avons dit. Il convient donc, en tout état de cause, de prendre ses autres informations magdaléniennes *cum grano salis*.

Les chroniqueurs suivants s'accordent à donner l'année, à quoi quelques-uns ajoutent le mois et le jour de l'invention. Nous avons examiné naguère avec une attention particulière deux d'entre eux, Bernard Gui et Philippe de Cabassole¹⁴. Ils continuent, croyons-nous, à la mériter. Bernard Gui est un témoin auriculaire des faits, oculaire du premier authentique,

12. Exactement les feuillets 413, 420-433 du manuscrit autographe, ce qui représente les pages 506-537 de l'édition de O. Hoder-Egger, *Mon germ. hist., Script.*, t. XXXII. Sur la datation, voir *ibid.*, p. 21.

13. *Ibid.*, p. 520, n. 6 ; DUCHESNE, *Fastes épisc.*, I, 352.

14. *La crypte...*, p. 218-219. Voir ci-dessus p. 10, articles IX et XV. Aux études des manuscrits de IX, ajouter : G. SCHNUEBER, *Eine freiburger Handschrift der Papstchronik des Bernard Gui*, dans *Freiburger geschichtsblätter*, t. XXIV, 1967, p. 1-23. Sur le *curriculum vitae* de Philippe de Cabassole, voir la bibliographie de l'article XV.

et mérite confiance à ce double titre. Il a cependant omis de dater séparément le premier authentique. Était-il déjà victime du "blocage" chronologique des deux inventions (corps et authentique) des 9 et 18 décembre 1279 ? Nous ne savons. Son texte l'a sûrement provoqué chez ses épigones. Quant à Philippe de Cabassole, il n'est qu'un témoin auriculaire : nulle part, il ne déclare avoir visité Saint-Maximin, bien qu'il ait pu le faire durant sa jeunesse. Son *curriculum vitae* nous oblige même à ne le considérer que comme un témoin au second degré. En mettant les choses au mieux, comme familier de la cour de Naples, vice-chancelier du royaume dans les derniers temps du roi Robert (+1337), chancelier pendant la minorité de la reine Jeanne (1345-1347), il a pu entendre parler du rôle de Charles II quelque soixante ou soixante-cinq ans plus tôt. Ajoutons une correction de la date, donnée par Faillon, du *Libellus historialis beate Marie Magdalene* de Philippe de Cabassole : Faillon dit que l'ouvrage fut "dédié en 1355 à Henry de Villars, archevêque de Lyon"¹⁵. Cette dédicace existe effectivement dans le manuscrit parisien qui contient le *Libellus*¹⁶, mais Henri de Villars occupa le siège de Lyon entre 1342 et 1354. Il faut donc antidater la dédicace du livre au moins de un an. Quoi qu'il en soit, Philippe de Cabassole non plus ne sépare pas chronologiquement l'invention du corps de celle du premier authentique. Bien plus, il le mentionne, non pas à propos de 1279, mais de l'invasion sarrasine du VIII^e siècle¹⁷. Son témoignage est donc tributaire, non seulement de tous les aléas d'une transmission orale, mais encore d'une certaine influence de la tradition écrite. C'est en fonction de tous ces critères qu'il convient de l'évaluer.

Les autres chroniqueurs qui mentionnent l'invention du 9 décembre 1279 dépendent généralement de Bernard Gui, au témoignage duquel leur finalement se réduit¹⁸.

15. FAILLON, *Mon. in.*, II, 789-790B.

16. *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum Bibliothecae nationalis Parisiensis*, Bruxelles, 1893, t. 3, p. 286.

17. FAILLON, *Mon. in.*, II, 790-791.

18. Le texte de Guillaume Sanhet est le seul à se référer à des témoins oculaires : *Et scriptor libri huius audiuit referrri ab his qui uiderant* (voir article XIII). Il s'agit probablement, non d'une référence à des témoins que Guillaume Sanhet aurait lui-même entendus, mais d'une citation implicite de Bernard Gui (voir art. IX).

Alors que les faits du 9 ne nous sont connus que par des chroniques, ceux du 18 décembre 1279 ne le sont que par une charte¹⁹. C'est pourquoi, il faut nous demander s'ils sont réellement distincts ou si, au contraire, les deux catégories de sources ne se réfèrent pas, en deux genres littéraires différents, à une réalité unique. Rappelons qu'*a priori* le diplôme, rédigé sous le coup de l'événement, court le moins de risque de l'avoir déformé. Inversement, il est de fait que les chroniqueurs ont habituellement mis sous la seule date du 9 décembre deux faits chronologiquement séparés et que ce "blocage" est le résultat d'une simplification littéraire, propre au genre annalistique.

Si maintenant nous examinons en elle-même la charte du 18 décembre 1279, nous sommes amenés à faire une première observation sur la manière dont elle nous est parvenue. Le document n'est conservé qu'en copie. L'original est perdu, on ne peut dire depuis quand. Une première copie authentique en fut faite, conjointement avec celle de la charte du 5 mai 1280, peu après cette dernière date, comme nous le dirons en son temps. Elle fut conservée dans la châsse de sainte Marie-Madeleine. Sur cette première copie qui portait encore des sceaux pendants, en fut faite une autre, vidimée, transcrite en 1660. Cette copie elle-même a été reproduite dans un manuscrit conservé aux archives du séminaire Saint-Sulpice de Paris. Ce dernier a peut-être été copié par Faillon, Sulpicien lui-même, en vue de la publication de ses *Monuments inédits*. C'est dans cet ouvrage, en tout cas, qu'il donne ou sous-entend toutes les indications sur la transmission manuscrite du document²⁰. Il n'a d'ailleurs pas été le seul à mentionner la charte. A la même époque, elle figurait dans le répertoire de Bréquigny, continué par Pardessus et Laboulaye, non pas en référence à Faillon, mais à Honoré Bouche²¹. Cela veut dire que Bouche, qui publia le texte le premier, l'avait lu à Saint-Maximin, antérieurement à la visite de Louis XIV et peut-être à l'occasion des vérifications faites sous

19. Voir art. IX.

20. T. II, col. 801-802, avant le texte des chartes.

21. Voir art. IX, Editions.

Louis XIII²². Il a dès lors dû le copier, ou sur l'original, ou sur la copie authentique de 1280-1281. Le témoignage des éditions qui suivent deux filières indépendantes et se rattachent toutes les deux à l'original par divers intermédiaires, garantit donc l'existence du document depuis son origine au moins jusqu'au XVII^e siècle.

Quant au contenu de la charte, il montre à l'évidence que celle-ci se rapporte à un événement historique ayant son individualité propre. Le 18 décembre 1279, le prince, les archevêques d'Aix et d'Arles et d'autres prélats, "en vérifiant le corps de sainte Marie-Madeleine, trouvèrent la cédule dont le texte suit"²³, c'est-à-dire le premier authentique.

Il se confirme donc que la charte rapporte une action distincte et que les chroniqueurs l'ont indûment "bloquée" et fâcheusement confondue avec l'invention initiale du 9 décembre.

L'ostension solennelle du 5 mai 1280 est le mieux documenté de tous les faits de la série, qui concernent les reliques saint-maximinoises de la Madeleine. Une charte en conserve l'acte officiel, dressé tout de suite après la cérémonie. Il est, de surcroît, mentionné par toutes les chroniques du dossier, soit avec les actes qui l'ont précédé et suivi, soit isolément. De plus, la relation qu'on en lit dans Faillon et ses utilisateurs est substantiellement exacte. C'est pourquoi, il n'est pas nécessaire d'en reprendre la discussion, il suffit de renvoyer à celle que nous en fîmes en 1959²⁴. Rappelons néanmoins qu'à cette occasion, fut trouvé un deuxième authentique, de rédaction brève.

Il est un maillon de la documentation diplomatique utilisée jusqu'à présent, qui n'a pas trouvé une attention suffisante de la part de nos prédécesseurs et pourtant la mérite, et dont il faut déterminer la nature exacte.

22. FAILLON, *Mon. in.*, II, 1455, 1471, 1478.

23. *De corpore beate Marie Magdalene exquirens, cedulam infra scripti tenoris : Ibid.*, 801-802.

24. *Le culte*, p. 234 et s.

Nous avons dit que les interventions du 18 décembre 1279 et du 5 mai 1280 avaient été consignées sur-le-champ dans des actes officiels, que ceux-ci avaient été transcrits plus tard dans un document, lui aussi, officiel. Ce dernier fut en effet confectionné en présence du prince Charles de Salerne, des archevêques de Narbonne, Arles, Embrun et Aix, des évêques de Maguelonne, Agde et Glandèves²⁵. Il avait été rédigé en forme de lettre testimoniale au nom des prélats susdits, on y avait joint les deux originaux et scellé le tout des sceaux du prince et des prélats. Cette copie authentique nous a valu la conservation des originaux.

La lettre testimoniale énonce aussi le but dans lequel elle a été confectionnée : c'est son examen, y est-t-il dit, qui doit permettre au pape, quand elle lui sera soumise avec les chartes originales, de juger si les documents méritent créance et si, par conséquent, les reliques trouvées sont bien de la sainte à qui ils les attribuent²⁶. Ce point mérite d'être mis en relief. C'est là, en effet, que se révèle, sans doute, un des objectifs du metteur en scène de toute cette action, à savoir le prince de Salerne. Il faudra revenir sur elle, quand il s'agira de l'apprécier dans son ensemble.

En attendant, il est une autre question qui peut recevoir une solution immédiate : à quelle époque cette lettre testimoniale fut-elle rédigée ? Un premier élément de réponse se tire du nom des évêques qui apposèrent leur sceau au document et de la date de leur épiscopat. Cette première fourchette chronologique indique les dates extrêmes de 1275 et 1281. Elle peut et doit être resserrée en raison de précisions complémentaires. La première est la date même du 5 mai 1280, ostension solennelle des reliques, avant laquelle le document la mentionnant n'a pu être rédigé, ni par conséquent la copie de ce document. La deuxième est celle de l'élévation au cardinalat et de la promotion comme évêque de Porto, dont fut l'objet

25. Archevêques : Pierre de Montbrun, de Narbonne, 1272-1286 ; Bernard de Languisel, d'Arles, 1273-1281 ; Jacques Sérène, d'Embrun, 1275 (?) -1286 ; Grimier Viccedominus, d'Aix, 1274-1282. - Evêques : Bérenger Frédol, de Maguelonne, 1263-1296 ; Pierre Bérenger, d'Agde, 1271-1296. Le titulaire de Glandèves n'est pas connu aux alentours de 1280 : C. EUBEL, *Hierarchia catholica medii aevi... 1198-1431*, Munster/W., 1913, p. 264.

26. "Ut eis inspectis, ac earum vetustate et forma scribendi debite ponderatis, dominus papa et qui eas uiderint certitudinem rei firmiorem perpendant" : FAILLON, *Mon. in.*, II, 801-802C

Bernard de Languissel, archevêque d'Arles et un des témoins de l'acte²⁷. En d'autres termes, la copie authentique a été rédigée après le 5 mai 1280 et avant le 13 juin 1281.

Les actes relatifs aux reliquaires donnent les derniers échos provençaux de l'invention des reliques. Il s'agit de la translation, dans des reliquaires appropriés, le 25 mai 1281, du corps, le 10 décembre 1283, du chef de la Madeleine, celui-ci ayant été réservé à cette fin par acte du 11 juin 1281²⁸.

Ces actes sont conservés dans des chartes contemporaines. Celui du 25 mai l'est même sous une double forme. D'abord sous la forme impersonnelle d'une notice ; ensuite sous celle d'une lettre testimoniale établie au nom de l'archevêque d'Aix, de cinq évêques et de dix abbés, scellée de leurs sceaux et de celui du prince Charles de Salerne, et attestant le transfert dans une châsse d'argent²⁹. Ces deux documents furent renfermés

27. C. EUBEL, *Hierachia catholica*, p. 103, place cette nomination avant le 24 mai 1281. Mais il faut tenir compte de l'acte du 25 mai 1281 — dont nous parlerons incessamment —, que signe nommément et es qualités notre Bernard. Cela veut dire au minimum qu'à cette dernière date l'archevêque d'Arles n'était pas encore averti de sa promotion romaine. Par contre, l'acte du 11 juin 1281 — voir ci-dessous — porte simplement le nom de "l'archevêque d'Aix" et celui du 13 juin 1281 est établi au nom de Bernard Amalric, successeur de Bernard de Languissel. Sur Bernard Amalric, voir *Gallia christiana novissima*, éd. J.-H. Albanès et U. Chevalier, t. III, Arles, Valence, 1901, col. 528-529. C'est donc sans doute après le 25 mai 1281 que Bernard de Languissel a eu entre les mains la bulle pontificale lui notifiant sa promotion et que le chapitre d'Arles a procédé à l'élection de son successeur.

28. Voir art. II, III et IV.

29. *In presentem cassiam de argento* : FAILLON, *Mon. in.* II, 804A et C. Sur l'archevêque Grimier Vicedominus, voir ci-dessus note 25. — Evêques : Raymont Bot, d'Apt, 1275 - 1303 ; Pierre Giraud de Puymichel, de Sisteron, 1277-1291 ; Raymond de Mazan, de Carpentras, 1280-1290 ; Bertrand Comarque, de Fréjus, 1280-1299 ; Guillaume de Sisteron, de Vence, 1270, 1290. — Abbés : pas de notices sur les personnes dans le *Répertoire* d'U. Chevalier ou dans les encyclopédies ; sur Pons II de Saint-Bonnet, 15^e abbé d'Aiguebelle, 1270-1281, voir *Annales de l'abbaye d'Aiguebelle*, t. I, Valence, 1863, p. 209-210 ; sur Yves II, abbé de Cluny (à distinguer d'Yves I^{er} qui fut son prédécesseur immédiat, 1256-1279), voir A. BRUEL, *Recueil de chartes de l'abbaye de Cluny*, Paris, 1903, t. VI, p. 680 et s. ; sur Eustorge ou Astorge, abbé de Saint-Gilles (+ 10 mai 1286), voir Abbé GOTTFRON, *Bullaire de l'abbaye de Saint-Gilles*, Nîmes, 1882, p. 190, n^o 1. — Lieux : Cluny, O.S.B., dioc. Mâcon, ch.-l. de cant., arr. de Mâcon, Saône-et-Loire ; Saint-Gilles, O.S.B., dioc. Nîmes, ch.-l. de cant., arr. Nîmes, Gard ; Valmagne, O. Cist., dioc. d'Agde, comm. de Villeveyrac, cant. de Mèze, arr. de Montpellier, Hérault ; Le Thoronet, O. Cist., dioc. Fréjus, cant. de Lorgues, arr. de Draguignan, Var ; Sénanque, O. Cist., dioc. Cavaillon, cant. de Gordes, arr. de Cavaillon, Vaucluse ; Sauve Réal ou Silveréal, O. Cist., dioc. Arles, cant. Saintes-Maries-de-la-Mer, arr. d'Arles, Bouches-du-Rhône (abb. transférée d'Ulmet, sur le Grand-Rhône, par Alphonse II d'Aragon, comte de Provence, à Silveréal en 1194, puis à Valmagne en 1321 ; à Silveréal, c'était l'abbaye du sel) ; Real Valle, O. Cist., dioc. de Nole, en Campanie.

dans la châsse, ainsi qu'il ressort de leur texte même, vidimés en 1660 et transcrits dans le manuscrit de Saint-Sulpice³⁰.

Lors du transfert du corps dans la châsse d'argent, avait été mis à part le chef de sainte Marie-Madeleine en vue de le déposer dans un reliquaire spécial. Ce fait nous est connu grâce à une lettre testimoniale des archevêques d'Arles, d'Aix et d'Embrun, et de l'évêque de Carpentras, établie "à Aix, dans la chapelle supérieure du palais, le 11 juin 1281"³¹. En réalité, ce motif de la mise à part ne fut pas le seul. L'acte nous découvre une arrière-pensée du prince. Celui-ci, en effet, confia aux évêques son projet d'établir à Saint-Maximin une communauté de religieux, destinée à remplacer les quelques moines victorins de Marseille qui s'y trouvaient au minimum depuis le XI^e siècle, et chargée de la garde de l'église et du culte de la sainte. Au cas où ce projet ne pourrait être réalisé, il envisageait de remettre le chef à une autre église et à une communauté déjà existantes, pour qu'y fût assuré le même service.

Un deuxième détail concerne le chef lui-même. A deux reprises, il est mentionné en même temps que sa mâchoire inférieure : *caput beate Marie Magdalene cum mento seu mandibula inferiori ab inuicem separata, dictum caput a prefata mandibula separatum*³². Dans ces deux cas, le texte veut dire que crâne et mâchoire sont séparés l'un de l'autre, mais présents tous les deux.

Faillon s'est évertué à démontrer que le texte veut dire le contraire de son sens obvie, à savoir "non pas que Charles montra aux évêques le chef, avec la mâchoire inférieure, mais le chef, sans cette mâchoire"³³. Il découvre le mobile de sa thèse, quand il expose le dernier argument de sa démonstration : "Enfin, tous les écrivains qui ont parlé de cette mâchoire

30. Voir art. II.

31. FAILLON, *Mon. in.*, II, 806A.

32. *Ibid.*, 804D, 805A. DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Niort, 1883, t. II, 653, signale des exemples de *cum* au sens de *ab*, tirés de Grégoire DE TOURS, *Hist. Franc.*, VIII, 43, et des miracles de S. Nicétas, *Acta sanctorum*, septembre, t. IV, 8 ; mais il n'y en a aucun de *cum* au sens de *sine*, comme le demanderait l'explication de Faillon.

33. FAILLON, *Mon. in.*, II, 805C, note inférieure.

ont supposé que Charles II l'avait reçue de Boniface VIII ; mais Boniface n'ayant été élu à la papauté qu'en 1294, Charles ne pouvait avoir déjà cette relique en 1281, lorsqu'il fit la déclaration touchant le reste du chef. La charte suppose donc que Charles montra aux prélats le chef sans la mâchoire³⁴. Il semble bien que l'on puisse appliquer à ce raisonnement de Faillon la célèbre maxime scolastique : *quod est ultimum in executione, est primum in intentione*. Le postulat est que les reliques saint-maximinoises sont authentiques, c'est-à-dire vraiment celles de la Madeleine. Aux arguments déjà indiqués³⁵, s'ajoute ici celui de la parfaite conformité de la mâchoire provenant de Rome avec le crâne trouvé à Saint-Maximin. Pour cela, il fallait que celui-ci fût sans mâchoire. C'est pourquoi, dans l'esprit de Faillon, *cum mandibula* doit se traduire par "sans mâchoire". C'est le type de la pétition de principe. Nous verrons plus loin le parti qu'il convient de tirer de ces constatations.

Quoi qu'il en soit, le chef fut mis dans son reliquaire définitif le 10 décembre 1283. C'était un reliquaire en or, en forme de buste³⁶. Le transfert se fit en présence d'officiers laïques nommément désignés et de prêtres religieux et séculiers non nommés. Acte en fut dressé par maître Jacques Jordan, notaire, et scellé du sceau du sénéchal de Provence, Bérenger Gantelme³⁷. Ces circonstances indiquent que le transfert se fit hors de la présence, mais sur l'ordre du prince Charles.

34. *Ibid.*, 806D, note inférieure.

35. Voir ci-dessus p. 4, au niveau des notes 8 et s.

36. Selon FAILLON, *Mon. in.*, I, 908-910, qui reproduit une gravure ancienne du cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale de Paris, le reliquaire du chef se présentait comme "un buste qui se terminait un peu au-dessous des épaules". La tête était ornée d'une couronne d'or, ornée de huit fleurons ou trèfles (quatre grands et quatre petits). Il s'agirait de la couronne royale de Charles I^{er} comme roi de Sicile. FAILLON, *op. cit.*, 908A, se réfère à V. REBOUT, *Vie de s.-M.-M.*, p. 66, et J. COLUMBI, *Histoire de sainte Madeleine*, p. 163 et 204. Aucune de ces deux publications ne nous a été accessible. Quoi qu'il en soit, les historiens de Saint-Maximin reproduisent l'inscription que le prince de Salerne avait fait apposer sur le buste et qui mentionne la couronne :

*Princeps Salernae, bonitatis amore supernae,
Hanc auro leuat, quam sacra corona decorat.*

FAILLON, *Mon. in.*, I, 909-910B, d'après GUESNAY, *Magdalena Massiliensis advena*, p. 203 ; REBOUT, *Vie de s.-M.-M.*, p. 60 ; GAVOTY, *Histoire de s.-M.-M.*, Brignoles, 1835, p. 75.

37. Voir art. IV.

L'exaltation solennelle du 5 mai 1280 et le transfert des reliques en deux reliquaires, les 25 mai 1281 et 10 décembre 1283, ont été généralement signalés sous une seule date par les chroniqueurs. Comme précisions chronologiques, les uns indiquent seulement l'année³⁸, d'autres, en plus, le jour et le mois³⁹. L'intervention du 5 mai 1280 reçoit des noms divers : élévation, révélation, exaltation, translation. La présence des archevêques de Narbonne, Arles et Aix, de leurs suffragants, d'abbés, de religieux et de fidèles, est parfois mentionnée. Le transfert du corps et de la tête en deux reliquaires séparés l'est aussi fréquemment. L'invention du deuxième authentique bref ne l'est que par Bernard Gui et Philippe de Cabasole⁴⁰. Ainsi, nous voyons s'exercer sur de nouveaux événements, historiquement distincts, la tendance propre aux chroniqueurs d'envisager les faits dans une perspective unique.

Il reste un dernier problème à élucider, celui de l'attitude du Saint-Siège à l'endroit de l'initiative de Charles de Salerne. En effet, seule l'approbation pontificale, qui couvrait depuis plus de deux siècles le culte de la Madeleine à Vézelay⁴¹, pouvait donner, à la dévotion qui prenait racine dans la crypte de Saint-Maximin, une autorité suffisante, pour lui permettre de concurrencer efficacement le pèlerinage bourguignon.

On se souvient que dès 1280-1281, le prince Charles avait eu l'idée de soumettre à "l'examen" et à "l'approbation" du pape les "preuves" de l'authenticité des reliques saint-maximinoises⁴². Dès cette époque, par conséquent, il avait décidé que Saint-Maximin supplanterait Vézelay. Avait-il cru les circonstances favorables à son projet, lorsque l'archevêque d'Arles, Bernard de Languissel — qui avait assisté à l'exaltation solennelle du 5 mai 1280⁴³ —, fut créé cardinal et promu à l'évêché de Porto par

38. Voir art. X, XI, XII, XVIII, XXI, XXII.

39. Voir art. VIII, IX, XV, XVI.

40. Présence des archevêques attestée dans X, XVI, XXII. Transfert en deux reliquaires mentionné en IX, X, XI, XII, XV, XXI, XXIII.

41. *Le culte*, p. 69, n. 44.

42. Voir ci-dessus p. 14, n. 26.

43. *Ibid.*, p. 13, n. 25.

Martin IV⁴⁴ ? Si telle était sa pensée, elle ne porta pas de fruit, puisque le même pape, par lettre du 24 septembre 1281 à l'archevêque et au chapitre de Sens⁴⁵, non seulement rappelait sa légation à Vézelay en 1267, mais encore continuait à affirmer que le corps de la Madeleine y reposait⁴⁶. Ce n'était donc pas de Martin IV que Charles de Salerne pouvait espérer un changement dans l'attitude traditionnelle du Saint-Siège vis-à-vis de Vézelay et une reconnaissance de l'authenticité des reliques saint-maximinoises.

Sur ce, la politique générale se mit en travers des projets du prince. Les Vêpres siciliennes (30 mars 1282), non seulement chassèrent les Angevins de Sicile et y installèrent les Aragonais, non seulement remirent en cause la présence française à Naples, mais bouleversèrent la vie personnelle du prince : capturé devant Messine le 5 juin 1284, prisonnier en Espagne, même après la mort de son père le 7 janvier 1285, jusqu'au 29 octobre 1288⁴⁷, il était dans l'impossibilité de faire quoi que ce fût pour Saint-Maximin. Une fois libéré et devenu roi, ce fut au tour de son partenaire pontifical de ne pas être en mesure d'agir : Nicolas IV (1288-1292) ne pensait qu'à la croisade, Célestin V (1294), qu'à son ermitage ; entre les deux, il y eut une longue vacance (1292-1294). Boniface VIII (1294-1303) fut le premier pape disposé à entrer dans les vues de Charles II et capable de les approuver.

Nous ne savons pas quand et comment les pourparlers s'engagèrent entre le pape et le roi. Nous voyons clairement à quoi ils aboutirent. Boniface VIII avait été élu pour Noël 1294. Dans la semaine de Pâques 1295, il signa une série de bulles établissant les Dominicains à Saint-Maximin comme gardiens du corps de la Madeleine⁴⁸. Comme elle l'avait été pour Vézelay, la formule *in qua corpus sancte Marie Magdalene requiescit figura*

44. *Ibid.*, p. 16, n. 27.

45. FAILLON, *Mon. in.*, II, 761-764 ; SAXER, *Le culte*, p. 196 et n. 37.

46. Lettre de Martin IV à l'archevêque et au chapitre de Sens, 24 sept. 1281 : *Dum primo in regno Francie legationis officio fungeremur, apud Vizeliacum monasterium, ubi gloriosum requiescit corpus ipsius... illud... cum celebri solemnitate transtulimus* : FAILLON, *Mon. in.*, II, 761D

47. E.-G. LÉONARD, *Les Angevins de Naples*, Paris, 1954, p. 154-172.

48. Voir art. VII en entier.

dorénavant dans toutes les bulles en faveur de Saint-Maximin⁴⁹. Nous avons étudié récemment cette volte-face romaine du point de vue de Vézelay⁵⁰. C'est le moment de l'expliquer du côté de Saint-Maximin.

La première bulle nous donne à ce sujet tous les éclaircissements désirables. Elle prend appui sur la démarche royale, *tua insinuatio*, et la dévotion qui l'inspire envers sainte Marie Madeleine, *ob magne deuotionis affectum, quem ad beate Marie Magdalene geris interne*⁵¹. Le roi avait, en effet, demandé au pape l'érection d'un couvent de Dominicains dans l'antique prieuré victorin de Saint-Maximin. Le pape la décida, en raison de l'éminente piété du prince envers la sainte et des marques évidentes qui lui furent soumises de l'authenticité des reliques trouvées à Saint-Maximin : alors qu'on était demeuré dans l'incertitude du lieu où avait été enseveli le corps saint, le prince déploya des efforts couronnés de succès pour le chercher et le retrouver⁵².

Des documents justificatifs, le pape en a eu quelques-uns sous les yeux⁵³. La bulle qui relate ces faits et promulgue la décision pontificale est du lundi de Pâques, 6 avril 1295. Cette bulle contient donc deux affirmations importantes pour notre propos : le corps de sainte Marie-Madeleine repose à Saint-Maximin, le pape en a vu des preuves évidentes.

On aimerait en entendre plus long de sa part sur ce dernier sujet. Comme Boniface n'en dit pas plus dans la première bulle ni dans les suivantes, nous chercherons ailleurs un supplément d'information.

Il y en a un premier dans la cédule de 1280-1281⁵⁴ : Charles avait fait connaître alors aux archevêques de Narbonne, Arles et Embrun et aux évêques de Maguelonne, Agde et Glandèves son intention de soumettre

49. *Le culte*, p. 242, n. 36, pour Vézelay ; FAILLON, *Mon. in.*, II, 819A, 821B, 824C, 827B, 830A, 829D-830C, 835A, 839C, 850D, 852D, 859C, etc.

50. *Le dossier vézelien*, p. 191-193.

51. FAILLON, *Mon. in.*, II, 819A.

52. Bulle de Boniface VIII, 6 avril 1295 : *Dum incertus existeret locus, ubi sepultum fuerat corpus ipsum, ad illud inquirendum et inueniendum efficacis studium impendisti* (art. VI, 1°).

53. *Ibid.* : *Precipue cum de predictis multa fide uiderimus oculata*.

54. Voir art. I, copie 1°, c.

au pape les authentiques, long et bref, trouvés en 1279-1280 auprès du corps. Il est infiniment probable que ces documents, avec la lettre testimoniale des évêques, authentifiant les conditions de leur découverte, furent effectivement soumis à Boniface VIII par Charles II.

Philippe de Cabassole ajouta un autre renseignement, plus pittoresque, qu'il consigna dans son *Libellus historialis*. Le roi, dit-il, avait porté à Rome le reliquaire et la relique du chef de la Madeleine. Il se trouvait que l'on conservait dans le trésor des reliques du Latran une mâchoire de la même sainte. Le crâne provençal et la mâchoire romaine, mis en présence, se révélèrent appartenir à la même tête et s'adapter parfaitement l'un à l'autre. C'est du moins l'opinion telle que la rapporte Philippe de Cabassole⁵⁵.

Que penser de cette information ? Il avait déjà été question d'une mâchoire de la sainte dans l'acte du 25 mai 1281 : à ce moment-là, selon le sens obvie du texte, le chef était pourvu de sa mâchoire⁵⁶. En avril 1295, quand il est présenté au pape, il en est dépourvu, puisque le pape songe à le compléter par la mâchoire du Latran. Qu'est donc devenue, dans l'intervalle, la mâchoire de Saint-Maximin ? Nous ne le savons et en sommes réduits aux hypothèses. De toutes façons, si l'on accepte la donnée de Philippe de Cabassole, le moins qu'on puisse dire, c'est que la mâchoire manquait, et que l'on a tiré argument en faveur de l'authenticité des reliques du fait de la conformité des deux parties du crâne malgré leur provenance diverse. De là à imaginer qu'une soustraction a été faite de la mâchoire primitive en vue de la démonstration à obtenir pour le crâne, il n'y a qu'un pas. Mais alors, on met en cause l'honnêteté du procédé et suspecte la légitimité de la conclusion. Nous reviendrons sur ce problème plus loin⁵⁷. L'autre hypothèse est évidemment d'admettre que, de 1279-1283, à l'époque de Philippe de Cabassole, les souvenirs de l'inventeur,

55. Philippe DE CABASSOLE, *Libellus historialis* : *Additur demum mandibula conformis capiti, cuius dispositio mandibule congruit et ipsum sua dispositione componit ac ordine suo complet, ut a Deo fuerit hec prouisio ordinata* (art. XV).

56. Voir ci-dessus p. 15.

57. *Ibid.*, p. 24-25.

d'intermédiaire en intermédiaire, se sont déformés et sont devenus l'objet d'affabulations légendaires. Nous laissons le choix ouvert entre ces deux possibilités.

Quant à la mâchoire du Latran qui est venue si opportunément s'adapter au crâne provençal, quelle était sa provenance ? Il faut rappeler ici les données que nous avons réunies autrefois sur le culte des reliques magdaléniennes à Rome au XIII^e siècle. Dans le chœur des chanoines de la basilique du Latran, Honorius III (1216-1227) avait consacré un autel dans lequel on conservait "le corps de la sainte, moins la tête". Lorsque l'autel, modifié entre-temps, est reconsacré en 1297, le corps romain de la Madeleine a perdu, en plus, un bras⁵⁸. On ne voit pas très bien comment Boniface VIII, sous le pontificat duquel la nouvelle consécration avait eu lieu, conciliait l'existence de ce squelette romain avec la reconnaissance qu'il venait de donner, deux ans plus tôt, au squelette saint-maximinois. On peut, au contraire, deviner pourquoi lui est venue l'idée de compléter le crâne de Saint-Maximin avec la mâchoire du Latran : c'est la présence du squelette conservé au Latran qui a dû la lui suggérer, encore que nous ne sachions pas si la mâchoire avait un jour fait partie de ce squelette ou si elle avait une autre origine.

Quoi qu'on en pense, cette prolifération des reliques de la Madeleine pose d'une manière particulièrement aiguë le problème de leur authenticité.

D. L'authenticité des reliques.

Avant la conclusion de cette première partie de l'enquête historique, une question se pose, que nous avons déjà effleurée : ces reliques sont-elles réellement celles de la Madeleine à qui elles sont attribuées ? Pour un homme du XX^e siècle, ouvert aux problèmes et aux méthodes historiques, la cause est, en général, entendue : les authentiques sont des faux, les divers indices signalétiques ne convainquent que les gens disposés à y croire, l'invention, l'exaltation, les translations et la reconnaissance des

58. *Le culte*, p. 215, notes 141, 143.

reliques comportent nombre de détails suspects ; on ne peut se défendre de l'impression d'être en présence d'une de ces mises en scène, fréquentes au Moyen Age, destinées à frapper les imaginations des temps passés⁵⁹. Chez un homme du XIII^e siècle, en revanche, et dans le dernier quart de ce siècle, les réactions étaient évidemment différentes. Quelles étaient celles qu'avaient provoquées chez eux les événements dont Saint-Maximin a été le théâtre et l'enjeu de 1279 à 1295 ? Leur analyse doit permettre, non seulement de les déterminer et expliquer en elles-mêmes, mais encore de déterminer et expliquer, dans leurs tenants et aboutissants, les actions qui les ont provoquées. Cette analyse est possible à trois niveaux : la concurrence bourguignonne, l'apologétique provençale, les objectifs de Charles de Salerne.

En 1279, un dévôt de la Madeleine, désireux de s'instruire sur sa sainte patronne, s'informait dans la légende qui s'était constituée, à partir du XI^e siècle, autour du pèlerinage de Vézelay. Il y apprenait que, quatorze ans après la résurrection du Christ, lors de la dispersion des apôtres, sainte Marie-Madeleine, accompagnée de saint Maximin, avait quitté la Palestine pour évangéliser la Provence. Alors que Maximin devenait le premier évêque d'Aix, la Madeleine se retira dans un désert pour une pénitence de trente ans. Quand elle mourut, elle fut enterrée par saint Maximin dans le lieu qui porte le nom de ce dernier, une église fut élevée sur son tombeau qui était de marbre, et l'évêque voulut être enterré auprès d'elle après sa propre mort. Bien plus tard, au temps des rois Louis et Charles, l'an 749, Girart, duc de Bourgogne, chargea le moine Badilon, du monastère de Vézelay, de transférer le corps de la sainte en l'abbaye bourguignonne nouvellement fondée. Ce qui fut fait, si bien que, depuis ce temps, la sainte y opère de nombreux miracles.

Racontée telle quelle, la légende magdalénienne ne se lit guère que dans les grandes collections hagiographiques mises à la mode par les

59. DUCHESNE, *Fastes épisc.*, I, 349 et note 4.

dominicains Jean de Mailly, Vincent de Beauvais, Jacques de Voragine⁶⁰, lesquelles commençaient à se diffuser précisément dans la deuxième moitié du XIII^e siècle. Mais les diverses pièces que ces hagiographes avaient compilées et résumées, circulaient déjà depuis deux siècles environ et continuèrent à être transcrites tout au long du Moyen Age comme lectures liturgiques de l'office de nuit⁶¹.

Ces textes étaient connus et avaient été cités par ceux qui ont raconté les trouvailles faites à Saint-Maximin. Les chroniqueurs s'y réfèrent en parlant des "gestes antiques et authentiques des saints" Maximin et Marie-Madeleine ou des "annales" et "histoires" que le prince Charles avait relues et méditées avant sa fouille⁶². Bien plus, il leur arrive de citer tel texte hagiographique. C'est ainsi que Bernard Gui produit un véritable centon de la *Vita apostolica* de la Madeleine ou *BHL* 5443⁶³. Certains de ses utilisateurs en donnent une formule fortement abrégée⁶⁴.

60. Jean DE MAILLY, *Gestes et miracles des saints*, chap. 92, trad. fr. publ. par A. DONDAINE, *Bibliothèque d'histoire dominicaine*, Paris, 1947, t. I, p. 244-249. Vincent DE BEAUVAIS, *Speculum historiale*, livre IX, chap. 93, 95-98, 102-103, 111, livre XXIII, chap. 151-153 éd. de Douai, 1624, p. 353-357, 359, 952-953. Jacques de VORAGINE, *Legenda aurea*, chap. XCVI (90), éd. Th. GRAESSE, Dresde-Leipzig, 1846, p. 407-417.

61. *Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae latinitatis*, Bruxelles, 1898-1899 ; rééd. anastatique, 1949, cit. *BHL* suivi d'un n° d'ordre du texte. Nos textes magdaléniens y portent les n°s 5439-5513, parmi lesquels sont particulièrement visés ici *BHL* 5443, 5446, *BHL* 5489-5491, *BHL* 5462-5478.

62. Bernard GUI, *Flores chronicorum : Sicut in antiquis et authenticis gestis utriusque latius continetur* (art. IX). — ANONYME et Jean LAZIARD : *Ut in gestis antiquis continetur* (art. XIX et XXII). — Philippe DE CABASSOLE, *Libellus historialis : Rimatur annales, perlegit historias, senes interrogat, antiqua recenset* (art. XV).

63. Bernard GUI, *Flor. chron. In illo sancto oratorio, in quo sanctus Maximinus, unus ex LXX D.I. discipulis, uenerandus protopresul Aqueusis,*

olim tradiderat sepulture, sicut in antiquis et authenticis gestis utriusque latius continetur, in uilla, que ab ipso denominata pontifice, nunc Sanctus Maximinus dicitur (art. IX).

BHL 5443, 5446 :

Beatus Maximinus, unus ex LXX discipulis — Rexit autem Aqueensem ecclesiam beatus Maximinus, confessor et pontifex — Cuius sanctissimum corpus beatus Maximinus assumens ... in honorifico collocauit mausoleo — Velut in ipsius presulis uita digestum est — Vocatur autem illud monasterium Sancti Maximini abbatia (FAILLON, *Mon. in.*, II, 434A, 434C, 434B, 436C, 436B).

64. Voir note 62 la citation de l'ANONYME et de Jean LAZIARD. En revanche, nous ne pensons pas que Philippe DE CABASSOLE cite *BHL* 5489-5491 (FAILLON, *Mon. in.*, II, 748C), comme il pourrait sembler à une première lecture de ce passage (*Ibid.*, 792B).

Les contemporains et témoins des faits et gestes de Charles de Salerne ont eux-mêmes en vue un texte hagiographique dans leur compte rendu de l'invention du 18 décembre 1279. Il y est dit que le prince, faisant des recherches au sujet du corps de sainte Marie-Madeleine, trouva une cédule qui le déclarait authentique. Avant d'examiner les rapports de celle-ci avec les textes hagiographiques, il convient de la caractériser en elle-même, car elle est une des pièces à conviction majeures dans l'arsenal des preuves saint-maximinoises.

Les critiques sont d'accord à la considérer comme un faux⁶⁵. Nous avons nous-même relevé les contradictions qui existent entre la titulature du roi Eudes et les données chronologiques du document⁶⁶. La fausseté du document résulte encore plus clairement des circonstances de sa découverte : il n'a pas été trouvé en même temps que le corps, mais dix jours après lui⁶⁷. Duchesne, tout en croyant contemporaines les inventions du corps et de la cédule, était déjà convaincu du caractère apocryphe de celle-ci. Sa conviction ne manquerait pas d'être renforcée du fait de ce délai de dix jours entre les deux inventions. La nôtre ne l'est pas moins.

L'authentique et le compte rendu du 18 décembre 1279 font savoir que le corps et le document furent trouvés dans le même sarcophage : *in quodam sepulchro marmoreo*, lit-on dans le procès-verbal⁶⁸ ; ce que la cédule explique par un transfert du temps des invasions sarrasines : *translatum fuit corpus sanctissime ac uenerande beate Marie Magdalene de sepulchro suo alabaastro in hoc marmoreo*⁶⁹. Cette double mention du "sépulcre de marbre" pose un problème. Il est curieux que les inventeurs médiévaux de l'aient pas aperçu. En effet, l'expression "sépulcre de marbre" nous paraît un rappel de ce "sépulcre de marbre blanc" dont parlent tous les hagiographes de la Madeleine et dont l'un se

65. DUCHESNE, *Fastes épisc.*, I, 353-357 ; G. DE MANTEYER, *La Provence du I^{er} au XII^e siècle*, Paris, 1907, p. 43-44 ; R. LOUIS, *Girart, comte de Vienne (... 818-877), et ses fondations monastiques*, Auxerre, 1948, p. 194-195.

66. *Le culte*, p. 232-233.

67. Voir ci-dessus p. 12-13.

68. FAILLON, *Mon. in.*, II, 801A.

69. *Le culte*, p. 232.

paie même le luxe de décrire les bas-reliefs⁷⁰ ; et le rappel nous paraît démontrer que les inventeurs de 1279 connaissaient les textes hagiographiques antérieurs, car c'est dans ce sépulcre que, selon ces derniers, la Madeleine avait été déposée par saint Maximin. Or, voici que, selon les parchemins de 1279, le corps saint reposait à l'origine dans un "tombeau d'albâtre" et n'avait été mis dans celui de marbre que six siècles plus tard en vue de le soustraire à d'éventuels pillards, et il est mis précisément dans ce "tombeau de marbre" qui, depuis plusieurs siècles, passait pour être son tombeau d'origine.

Ici, le faussaire a voulu trop bien faire. Il s'est visiblement embrouillé dans ses calculs. Si, comme il est vraisemblable, il visait "les Sarrasins de Vézelay", selon la pittoresque expression de Duchesne⁷¹, en voulant les tromper, il s'est trompé lui-même, et trompé doublement. Non seulement il a mal compris les textes auxquels il se référerait, mais il s'est mépris encore sur les sarcophages qu'il a vus dans la crypte de Saint-Maximin, car si tous sont de marbre, aucun n'est d'albâtre⁷². Ces erreurs n'ajoutent rien à la crédibilité du document qu'il a si maladroitement forgé.

S'il n'a pas eu de chance avec son interprétation des textes et des monuments, il a mieux réussi, semble-t-il, ses calculs en fonction des données chronologiques de ses sources.

La légende vézelienne place en 749, sous les règnes de Louis le Pieux et de Charles le Chauve, le transfert du corps de la Madeleine, de Provence en Bourgogne⁷³. Pour le même fait, les annalistes et chroniqueurs retiennent généralement la date de 745⁷⁴. Contentons-nous ici de relever l'incohérence de la légende vézelienne en ce qui concerne la date : ni Louis le Pieux

70. *La crypte...*, p. 202-207.

71. DUCHESNE, *Fastes épisc.*, I, 354-355.

72. F. BENOIT, *Sarcophages paléochrétiens d'Arles et de Marseille*, Paris 1954, p. 13-14.

73. BHL 5489-5491 : Anno ... passionis uel resurrectionis dominice plus minus DCCXLIX, regnante Ludouico regum piissimo necnon et filio eius Carolo ; FAILLON, *Mon. in.*, II, 745A.

74. *L'origine des reliques de sainte Marie-Madeleine à Vézelay dans la tradition historiographique du Moyen Age*, dans *Revue des sciences religieuses*, t. XXIX, 1955, 1-18 ; *Le dossier vézelien*, p. 36-37 pour la recension vézelienne de la légende en 1265-1267, p. 217-219 pour les faits qui ont pu être à l'origine de celle-ci.

(814-840), ni Charles le Chauve (840-877) ne peuvent avoir été contemporains d'une translation de 745 ou 749. C'est pourtant à partir de cette donnée chronologique, fautive en elle-même, qu'on a raisonné à Saint-Maximin, au moment de l'invention et après elle.

Le meilleur exemple de cette façon de penser se trouve dans les *Flores chronicorum* de Bernard Gui. Après avoir rapporté en détail les cérémonies de 1279-1280, il en tire la conclusion. Nous l'avons produite jadis⁷⁵. En raison de son importance pour notre propos actuel, qu'il nous soit permis de la reproduire :

"Il ressort de ce qui précède, sans aucune possibilité de discussion, de rivalité ou de jalousie, en quel lieu de la terre se trouve véritablement le corps de sainte Marie-Madeleine, alors que son âme jouit au ciel, en compagnie des saints, de l'éternelle vision de Dieu. On dit bien et on écrit en de nombreux endroits et en de multiples chroniques que le corps sacré de la bienheureuse avait été transféré au monastère de Vézelay par Girart, comte de Bourgogne, sous le règne de l'empereur Constantin V, fils de Léon III, et pendant le pontificat du pape Zacharie, l'an de grâce 745. Mais il est évident, comme il découle du texte trouvé auprès de la sainte et s'il faut lui accorder créance, que le corps saint avait été déplacé trente-cinq ans auparavant, qu'il avait été enlevé de son tombeau d'albâtre pour être mis dans un autre de marbre, le corps de saint Sidoine qui s'y trouvait ayant été au préalable enlevé.

Sauf le respect dû à la vérité que Dieu seul connaît infailliblement, les faits et gestes du prince Charles, la vérité grâce à lui découverte et prouvée par des signes évidents, indiquent clairement que le récit de la translation à Vézelay ne peut concerner le corps de sainte Marie-Madeleine — il ne se trouvait plus dans son sépulcre primitif —, mais quelque autre corps, ou au mieux une partie du corps de la sainte⁷⁶."

⁷⁵ *Le culte*, p. 236 et n. 28. On trouvera dans cette note le texte latin qu'on nous dispensera de redonner ici.

⁷⁶ Voir art. IX.

Un bref commentaire est nécessaire pour souligner les mots importants de la citation. Bernard Gui se rallie à la date de 745, chère aux chroniqueurs, et l'accompagne de précisions prosopographiques sur l'empereur et le pape, qu'il a pu trouver chez les mêmes auteurs. Il se trouve que ces précisions se lisent aussi dans le Dossier vézelien auquel nous venons de consacrer une étude⁷⁷. La rencontre est singulière : le dominicain, qui a écrit ses *Flores chronicorum* vers 1314, aurait-il eu connaissance de ce dossier constitué peu après 1297 et soumis à Boniface VIII ? La chose est possible. Ainsi s'expliqueraient en particulier les "discussions, rivalités et jalousies" auxquelles il est fait allusion au début de la citation. Mais il est possible aussi, et après tout plus vraisemblable, qu'il ait pris ses renseignements aux mêmes sources que le compilateur du Dossier vézelien, c'est-à-dire, soit Sigebert de Gembloux, soit, mieux encore, cet autre dominicain qu'était Vincent de Beauvais.

Quoi qu'il en soit, ce sont bien les Vézéliens que Bernard Gui a en vue : il cite expressément la translation à Vézelay par Girart de Roussillon, c'est-à-dire le récit que les bollandistes appellent *BHL* 5489-5491 ; il accuse les auteurs de ce transfert de s'être trompés sur l'identité du corps transporté à Vézelay ; il conclut que celui de la Madeleine ne peut se trouver qu'à Saint-Maximin. Ce qui est évidemment la conclusion ultime visée par son raisonnement.

Or, celui-ci est littérairement attesté chez d'autres, dès les premières années qui ont suivi la découverte de 1279. Nous en lisons le témoignage dans une œuvre écrite, au moins pour le passage cité, en 1284. Son auteur aurait pu avoir quelques raisons de garder de l'attachement pour le sanctuaire de Vézelay auquel il avait péleriné en 1248. Mais il avait été frappé davantage sans doute par celui de la Sainte-Baume, qu'il avait visité la même année⁷⁸. Nous voulons parler du franciscain Salimbene de Adam. Dès le lendemain des cérémonies provençales, il s'en est fait l'écho dans son journal et rappelle à leur propos ses souvenirs de voyage. Il est

77. *Le dossier vézelien*, p. 103-104.

78. *Le culte*, p. 186 et n. 3, p. 205-206.

d'autant plus remarquable de noter la coïncidence de son panégyrique avec celui que Bernard Gui fera trente ans plus tard. Voici comment s'exprime le franciscain :

"Désormais, doivent cesser toutes les discussions, oppositions, subtilités, tromperies et faussetés, qui se disaient au sujet du corps de sainte Marie-Madeleine. Les gens de Sinigaglia prétendaient en effet le posséder. Les moines de Vézelay, ville populeuse de Bourgogne, le possédaient également. Ils en avaient même une légende. Il est pourtant manifeste que le corps d'une même personne ne peut être en trois endroits différents"⁷⁹.

Le tout est de savoir si, en faisant cette apologie de Saint-Maximin, Salimbene exprimait son propre sentiment ou donnait l'écho des revendications provençales. Il ne le dit nulle part. Mais il est de fait qu'en 1284, Salimbene défend les mêmes intérêts et dans les mêmes termes que Bernard Gui en 1314. Il est évidemment possible que le chroniqueur dominicain du XIV^e siècle se soit inspiré de son confrère franciscain du XIII^e. Outre que cette dépendance demande à être prouvée, il est non moins certain que le dominicain s'est informé auprès de ses frères en religion à Saint-Maximin, qu'il s'est sans doute fait l'écho de ce qu'ils y disaient alors. C'est pourquoi, il n'est pas impossible que Salimbene lui aussi ait déjà connu de quelque manière les arguments qui y étaient développés en faveur des reliques récemment trouvées.

Ces témoignages indirects et lointains doivent être dépassés. Il faut aller plus près. Il est infiniment regrettable que le manuscrit des miracles de la Madeleine à Saint-Maximin, dont le chanoine Albanès avait révélé autrefois l'existence et souhaité la publication⁸⁰, dorme toujours dans une bibliothèque privée de Provence. Nous y entendrions sans doute de nombreux échos de ce qu'on pensait et disait dans le voisinage immédiat

⁷⁹. Voir art. V, cité et traduit dans notre livre *Le culte*, p. 240. Voir aussi *Le dossier vézélien*, p. 192.

⁸⁰. J.-H. ALBANÈS, *Le couvent royal de Saint-Maximin en Provence*, suivi de *Documents inédits*, dans *Bulletin de la société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, t. XII, 1878-1879 ; tiré-à-part, Draguignan, 1880, p. 393.

du sanctuaire aux premiers temps du pèlerinage. Il n'est pas impossible non plus qu'on s'y soit prononcé sur son promoteur lui-même. Mais nous restons sur notre faim. C'est pourquoi, en attendant, devons-nous recourir à une enquête plus difficile et plus aléatoire : retrouver la pensée du prince Charles à travers le témoignage des autres, parfois éloignés de lui dans l'espace et le temps, et rarement dans des écrits rédigés en sa présence ou en son nom.

Dans les plus anciens documents, est mise en évidence la "dévotion" de Charles de Salerne à l'égard de la Madeleine⁸¹. La formulation la plus circonstanciée du sentiment se lit dans la première bulle de Boniface VIII :

"Notre attention, dit le pape au prince, a retenu les preuves évidentes de la piété singulière que vous éprouvez pour la sainte. En effet, alors qu'on était dans l'incertitude sur le lieu où reposait son corps, vous avez autrefois déployé des efforts couronnés de succès pour le chercher et le trouver. Bien plus, une fois retrouvé, vous l'avez finalement déposé dans l'église de Saint-Maximin avec la dévotion et la révérence qui lui sont dues⁸²."

Retenons que la dévotion a poussé le prince à chercher et lui a permis de trouver le corps saint. C'est le moment de souligner que les procès-verbaux des 18 décembre 1279 et 25 mai 1281, ainsi que la bulle du 6 avril 1295, ont été rédigées en présence du prince. Aussi se font-ils peut-être l'écho de ses déclarations. En tout cas, ils lui attribuent l'initiative de la découverte. Quand, devenu roi de Sicile, il rappelle lui-même les événements passés, il déclare que l'invention fut le fruit d'une "inspiration" ou d'une "révélation divine"⁸³. Lui aussi prend à son compte la responsabilité des recherches.

81. Voir art. I : *Ex deuotionis feruore* ; art. II : *Eidem beate Marie Magdalene deuotus* ; FAILLON, *Mon. in.*, II, 801A, 803A.

82. Art. VI, 1^o : *Tu eximiam deuotionem a te habitam ad prefatam sanctam ex eo precipue per operis euidentiam ostendisse dignosceris, quod olim, dum incertum existeret locus, ubi sepultum fuerat corpus ipsum, ad illud inquirendum et inueniendum efficacax studium impendisti, et tandem, eodem inuento, ipsum in dicta ecclesia fecisti cum debita deuotione et reuerentia ... tumulari* : *Ibid.* §19C.

83. L. ROSTAN, *Cartulaire municipal de Saint-Maximin*, Paris, 1862, p. 9^r, 23. Voir aussi notre article *La crypte...*, p. 231.

Les chroniqueurs, à leur tour, peignent le dévot en Charles de Salerne. Qu'il nous soit permis de reprendre le résumé que nous fîmes de leurs informations sur lui il y a vingt ans : "Ce n'est pas par déférence qu'ils lui accordent l'initiative et une part active dans les travaux de l'invention. Le prince avait envers la sainte une dévotion particulière : Bernard Gui la relève ; Amauri Augier ajoute qu'il avait fait de grands frais ; Philippe de Cabassole nous le montre même mettant la main à la pâte"⁸⁴.

Ces divers documents, émanant du prince, ou contemporains de lui, ou écrits plus tard pour rappeler son rôle, peuvent donc être considérés comme l'expression ou l'écho de sa conviction. Ils concordent à faire de lui l'artisan de l'invention, l'ordonnateur des cérémonies de 1279-1283, de même qu'il fut, dès que les circonstances le permirent, le créateur du sanctuaire actuel de la Madeleine à Saint-Maximin.

La responsabilité générale du prince peut et doit être précisée sur quelques points. On remarque, en effet, qu'il intervient seul dans "l'invention" proprement dite, le 9 décembre 1279. Les autorités ecclésiastiques de la région sont absentes de Saint-Maximin ce jour-là. Aucune relation officielle de l'acte n'a été conservée. Faut-il penser qu'il n'y en a jamais eu ? Il semblerait qu'il en soit ainsi. Cette omission accroîtrait apparemment le coefficient d'initiative personnelle qu'il conviendrait de donner au prince.

C'est aussi dans cet éclairage précis, que prend un relief singulier le retard que nous avons constaté dans la découverte de l'authentique par rapport à l'invention du corps. Le 9 décembre, Charles ne trouve que celui-ci ; le 18 décembre, en présence des chefs religieux convoqués pour la vérification canonique des reliques, est trouvé en plus celui-là. "Que cet authentique (est) apocryphe", Duchesne l'avait déjà vu⁸⁵. Mais qui l'a fabriqué ? Deux possibilités se présentent : ou bien, c'est le prince ou

84. *Ibid.*, p. 230, avec les citations des art. IX : *Tam sollicitè quam deuote* ; XVI : *Cum magnis laboribus et expensis ... ex magna deuotione*, XV : *Exuens se regiam chlamidem, bidentemque accipiens, fodit terram, ut totus madidus pre sudore, guttas accumulando guttis, uelut imbres diffunderet aquosas.*

85. DUCHESNE, *Fastes épisc.*, I, 354.

ses conseillers qui l'auront introduit dans le sarcophage entre le 9 et le 18 décembre ; ou bien, c'est un des prélats présents le 18 décembre, qui l'y aura laissé tomber de sa manche au cours de la vérification. La première hypothèse pourrait être la plus vraisemblable, d'une part, en raison de la volonté déclarée du prince de trouver les reliques et de fonder le pèlerinage de la Madeleine à Saint-Maximin, d'autre part, à cause des maladresses rédactionnelles du billet, qui ne trahissent pas une grande familiarité avec ce genre de document et qui s'expliquent mieux de la part d'un laïc que d'un clerc. Aussi est-ce à Charles de Salerne et à son entourage qu'il faut apparemment attribuer, non seulement l'initiative, mais encore une bonne part de la mise en scène des inventions.

Dans cette même perspective, mais pour des raisons exactement contraires, nous serions enclin à voir une main cléricale dans la fabrication du deuxième authentique trouvé le 5 mai 1280, dont la sobriété, beaucoup plus conforme aux lois du genre littéraire, pourrait faire accuser de faux un des ecclésiastiques intervenant le 18 décembre 1279 ou le 5 mai 1280. Quoi qu'il en soit, pour les deux authentiques, il s'agit de fabrication et d'usage de faux. Ces documents ne sont nullement aptes à garantir les reliques qu'ils prétendent authentifier, bien au contraire. On aura dérangé dans son dernier sommeil une des occupantes de la *memoria* gallo-romaine.

Reste un dernier point à élucider : quelle est l'origine de la dévotion magdalénienne de Charles de Salerne ? Nous nous étions naguère posé la question et nous n'avions pas cru pouvoir y répondre⁸⁶. L'étude que nous avons faite récemment du Dossier vézelien de 1265-1267 nous suggère une solution par analogie. Nous avons constaté, à propos de Vézelay, que la dévotion magdalénienne était une tradition de famille dans la maison royale de France et dans certaines maisons princières issues d'elle : c'est le cas de Louis IX, de Charles V, et de son frère Louis I^{er} d'Anjou. Il faut croire que Charles de Salerne, qui était le neveu de Louis IX, en avait hérité de son oncle. Il aura voulu l'imiter et le surpasser. Celui-ci avait été le

86. *Le culte*, p. 235.

protecteur de Vézelay et le dévot de la Madeleine vézélienne ; celui-là eut à cœur de faire pièce à Vézelay en "lançant" la Madeleine de Saint-Maximin. Pour ce faire, il monta "l'invention" saint-maximinoise de 1279-1280 sur le modèle de la vézélienne de 1265-1267 et l'y ajusta de manière à mettre cette dernière en porte-à-faux. Il est vrai que les Vézéliens lui avaient facilité la tâche, en imaginant le relais provençal dans lequel les reliques de la Madeleine auraient séjourné jusqu'en 745 ou 749. Quoi de plus facile, dès lors, que de faire échec aux prétentions vézéliennes par des affirmations au sens contraire ? Les reliques que les Vézéliens prétendaient avoir transportées chez eux au VIII^e siècle, il suffisait de dire qu'elles avaient été déplacées dans un autre sarcophage inconnu d'eux, en 700-716, et qu'ils ne pouvaient donc les posséder⁸⁷.

Ce raisonnement prouve bien, non seulement que les Provençaux en avaient trouvé les prémisses dans la légende vézélienne, mais encore que l'idée en avait germé dans l'esprit du prince, ou du moins, que celui-ci en avait agréé le principe. Il ne nous édifie nullement sur la pureté des sentiments qui l'ont inspiré. Il ne nous convainc non plus sur l'authenticité des reliques saint-maximinoises pas plus que d'autres études ne nous avaient rassuré sur la vérité de celles de Vézelay.

2. LES VICISSITUDES POSTÉRIEURES DES RELIQUES (XIV^e-XIX^e SIÈCLES)

Ces reliques, que la critique historique nous contraint à déclarer inauthentiques, ont été néanmoins l'objet d'un culte officiel et privé de la fin du XIII^e siècle à nos jours. Pour ce motif, elles ont été soumises à un certain nombre de déplacements et de dépèchements, voire, mais pour des motifs exactement contraires sous la Révolution, à une destruction partielle. Ces modifications restent à examiner, pour qu'on puisse se rendre compte dans quelle mesure les reliques d'aujourd'hui sont encore celles qui ont été exhumées au Moyen Age.

87. *Le dossier vézélien*, p. 117, 121-123, 196-198, 253-254.

88. DUCHESNE, *Fastes épisc.* I, 354-355 ; notre livre *Le culte*, p. 237.

Dans cette longue histoire, on peut distinguer plusieurs périodes que nous présenterons brièvement : la première est celle de la conservation pure et simple des reliques ; la seconde, celle des partages sous les Bourbons et de la destruction révolutionnaire ; la troisième, celle des récupérations et restaurations qui ont suivi.

A. *Du XIV^e au XVI^e siècle : conservation des reliques.*

Ce qui caractérise, en effet, les premiers siècles du culte des reliques magdaléniennes à Saint-Maximin, c'est que l'on se contente de les conserver intactes.

Nous constatons, il est vrai, que le corps de sainte Marie-Madeleine, avec son reliquaire d'argent, fut transféré à la Sainte-Baume en 1357⁸⁹. Mais cette mesure était conservatoire. Il s'agissait, en effet, de protéger reliques et reliquaire contre d'éventuels pillards, depuis que les bandes de l'Archiprêtre, Arnaud de Cervole, avaient franchi le Rhône et pénétré en Provence en juillet. Le texte qui mentionne cette translation fait expressément allusion aux Gascons : *fuit guerra in Prouincia per Vascones*. Effectivement, l'Archiprêtre déclara la guerre à Louis de Tarente, prit, entre autres villes, celles de Saint-Maximin et de Brignoles. Ses bandes ne quittèrent le pays qu'aux premiers jours d'octobre 1359. Les reliques furent alors ramenées à Saint-Maximin et acte fut dressé de ces mesures de sauvegarde le 28 novembre 1360⁹⁰.

Le roi René est connu pour avoir fait, un siècle plus tard, l'élévation solennelle des corps des saintes Maries de la Mer. C'était en 1448. La célébrité du fait nous dispense d'insister sur lui⁹¹. On remarque peut-être moins que le roi eut à cœur d'honorer pareillement les saintes de Béthanie :

89. FAILLON, *Mon. in.*, II, 957-958.

90. *Ibid.* : La rédaction de cet acte au retour des reliques à Saint-Maximin indique qu'il n'en avait pas été dressé à leur départ ; était-ce pour sauvegarder le caractère secret de l'intervention ?

91. FAILLON, *Mon. in.*, II, 1217-1286 ; E.-G. LÉONARD, *Les Angevins de Naples*, p. 495 ; H.-I. MARROU, *De la connaissance historique*, Paris, 1954, p. 113-117 ; et notre livre *Le culte*, p. 238-239.

en 1458, il a fait ouvrir le tombeau de sainte Marthe à Tarascon⁹² ; et à deux reprises, il s'est préoccupé de sainte Marie-Madeleine. La première fois, pour prendre copie des actes que renfermait la châsse, il fit ouvrir celle-ci le 16 avril 1448. Cette intervention fait apparemment partie de la préhistoire de l'élévation qui eut lieu aux Saintes-Maries-de-la-Mer en novembre-décembre suivants : pour savoir comment y procéder, il s'informa des faits et gestes de son prédécesseur à Saint-Maximin et modela son action sur la sienne. Dans l'intervalle, le 3 août 1448, il obtint du pape Nicolas V que le cardinal-évêque d'Albano, Pierre de Foix (1431-1464), l'archevêque d'Aix, Pierre Damiani (1447-1460), et l'évêque de Marseille, Nicolas de Brancas (1445-1466), fussent chargés de présider la cérémonie. Les différents épisodes de celle-ci se déroulèrent de la mi-novembre au début décembre 1448. On sait ce qu'il faut en penser⁹³. Nous en jugeons sur les procès-verbaux qui en furent dressés sur-le-champ. Quant aux copies que le roi avait fait prendre à Saint-Maximin des événements du XIII^e siècle, elles ont été transcrites à leur tour par Peiresc, dans les manuscrits duquel on les lit aujourd'hui⁹⁴.

La deuxième intervention du prince consista à transférer, d'Aix à Saint-Maximin, la mâchoire de la sainte qui était conservée au monastère aixois de Notre-Dame de Nazareth depuis une année indéterminée de Charles de Salerne⁹⁵. Le transfert eut lieu le 29 juin 1458⁹⁶.

Le roi de France Charles VIII, fils de celui qui avait réuni la Provence au royaume, témoigna à son tour de beaucoup de vénération envers les reliques conservées à Saint-Maximin. Il fit faire pour celles de sainte Marie-Madeleine de nouvelles châsses d'argent et donna l'ordre de les y transférer par lettres du samedi saint 14 avril 1487⁹⁷. Il n'en réclama rien

92. FAILLON, *Mon. in.*, II, 1285-1292.

93. Voir en particulier H.-I. MARROU, loc. cit.

94. Carpentras, Bibl. Inguimbertaine, ms. 1860 (Peiresc LXXV), p. 609-613 ; FAILLON, *Mon. in.*, II, 1203-1204 ; *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France. Départements*, t. XXXVI, Paris, 1902, p. 233.

95. Est-ce la mâchoire dont il a été question p. 15 ?

96. J.-B. GUESNAY, *Magdalena Massiliensis advena*, p. 156 ; FAILLON, *Mon. in.*, II, 1215-1218.

97. FAILLON, *Mon. in.*, II, 1375-1376.

pour lui en retour. Or, pendant son règne, nous constatons la présence de reliques de la sainte à Paris, en l'église de la Madeleine-en-Cité⁹⁸. Ces reliques proviennent sûrement de Saint-Maximin. Elles avaient été données au sanctuaire parisien par l'évêque du lieu Louis de Beaumont en 1491 et déposées dans un reliquaire en forme de chef avec l'inventaire que voici :

"De la peau du chef de sainte Marie-Madeleine, à savoir de cette partie que notre Seigneur Jésus-Christ toucha en disant : « Ne me touche pas ». Des cheveux de la même Marie-Madeleine⁹⁹."

Ces parcelles ont été probablement détachées des reliques saint-maximinoises à l'occasion du transfert de 1487, au bénéfice du porteur des reliquaires probablement, mais à l'insu du roi. En tout cas, celui-ci réagit le 31 janvier 1491 en rappelant aux prieur et religieux de Saint-Maximin qu'il interdit de soustraire quoi que ce soit des reliques dont ils avaient la garde pour en faire présent à quiconque¹⁰⁰.

Ainsi s'exprime une dernière fois, mais avec force, l'ancienne discipline concernant le corps saint trouvé en Provence : cette discipline est conservatoire, c'est à cet effet que les Dominicains avaient été installés à Saint-Maximin.

B. Aux XVII^e et XVIII^e siècles : détachements parcellaires et destructions révolutionnaires.

Ce sont les Bourbons, de Louis XIII à Louis XVI, qui ont inauguré l'ère des partages, avant que les révolutionnaires ne procèdent à la destruction partielle des reliques.

Louis XIII fut le premier à ordonner le détachement de quelques parcelles destinées aux reines et au pape. Il en donna l'ordre au premier président de la Cour des Comptes de Provence par lettres du 17 mars 1620.

98. Sur cette église, voir *Le culte*, p. 141-142, 406.

99. *De cute capitis B. Mariae Magdalenae : huius nempe partis, quam D. n. I. C. tetigit, dicens : Noli me tangere. De capillis eiusdem M.M.* (FAILLON, *Mon.in.*, II, 1377-1378).

100. Carpentras, ms. cité, p. 615-616 ; FAILLON, *Mon. in.*, II, 1377-1382 ; *Catalogue général*, loc. cit.

Un second ordre en faveur des reines seules est expédié par lettres du 4 février 1624. Ces dernières sont enregistrées par l'avocat général de ladite Cour le 23 février suivant¹⁰¹. Le baron d'Oppède, premier président du Parlement d'Aix, fit ouvrir la châsse et extraire les parcelles le 9 mars. Acte en fut dressé sur-le-champ. Les accusés de réception des reliques arrivèrent aux religieux de Saint-Maximin de la part de la reine-mère, Marie de Médicis, le 13 avril, de la part de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, le 16 avril 1624¹⁰². Après ces soustractions, une vérification des reliques fut faite par le général des Dominicains, frère Nicolas Rodulfi, le 7 octobre 1632¹⁰³, et un arrêt du Parlement d'Aix, en date du 26 février 1636, enjoignit aux consuls de Saint-Maximin d'être personnellement présents avec leurs clefs, toutes les fois qu'il serait nécessaire d'ouvrir les armoires aux reliques¹⁰⁴. Ces dispositions semblent trahir quelque négligence de la part des autorités civiles et, de la part des religieux, une certaine propension à distribuer les reliques confiées à leur garde.

En 1635, le pape Urbain VIII fit envoyer, de Rome à Saint-Maximin, par l'intermédiaire du général des Dominicains, une urne de porphyre, qu'il avait personnellement bénite et qui était destinée à recevoir le corps de sainte Marie-Madeleine. Elle comportait divers ornements de bronze et, en particulier, était accompagnée d'un groupe de marbre, représentant la Madeleine élevée dans les airs par les anges, exécuté sur les ordres de frère Nicolas Rodulfi déjà nommé. Louis XIII autorisa le transfert du corps saint dans l'urne de porphyre¹⁰⁵. Il semble que le geste du pape soit une réponse à l'envoi de reliques, qui lui fut fait sur la demande de Louis XIII. A la suite du transfert, semble-t-il, vérification des reliques fut faite sur ordre du prince Louis de Valois — plus connu sous le nom de comte d'Alais —, en qualité de gouverneur de Provence, en 1640. On reconnut aussi les actes

101. FAILLON, *Mon. in.*, II, 1458A, parle du 23 mars 1624. Cette lecture de la date est fautive, s'il faut bien placer au 8 mars l'arrêt du Parlement pour l'exécution de l'ordre royal.

102. Carpentras, ms. cité, p. 613 ; FAILLON, *Mon. in.*, II, 1455-1468 ; *Catalogue général*, loc. cit.

103. FAILLON, *Mon. in.*, II, 1471-1476.

104. *Ibid.*, 1475-1476.

105. *Ibid.*, 1481-1486. Sur le transfert, voir ci-dessous au niveau des notes 108-109.

autographes concernant les reliques¹⁰⁶. Il est possible que Jean-Baptiste Guesnay et Honoré Bouche s'en soient procuré des copies à cette occasion, pour les publier dans leurs livres sur la Madeleine¹⁰⁷.

Pour faire le transfert des reliques dans l'urne de porphyre, il paraît qu'on attendait une occasion favorable. Elle se présenta lors du voyage de Louis XIV en Provence en 1660. Le roi venait châtier la rébellion de Marseille. Il arriva à Aix le 17 janvier, à Saint-Maximin le 4 février, vers 18 heures, en repartit le 6 au matin pour Toulon et Hyères. Sur la route du retour, il s'arrêta de nouveau à Saint-Maximin, le 22 février. Ce ne fut que le 2 mars qu'il alla à Marseille¹⁰⁸. Dans le cadre de ces allées et venues, se placent le pèlerinage à la Sainte-Baume le 5 février, l'ouverture de la vieille châsse le soir du même jour, le transfert dans l'urne de porphyre le lendemain matin. La rédaction des documents relatant ces événements se fit entre les deux séjours du roi à Saint-Maximin. Les procès-verbaux officiels furent tous signés le 22 février, lors du second passage du roi¹⁰⁹.

A l'occasion de la visite royale furent vérifiés les ossements et les documents les authentiquant. Les parchemins de 1279-1281, 1357-1369 et 1448 furent transcrits par maître Jean-Antoine Gasquet, notaire royal, devant frère Vincent Reboul, religieux de Saint-Maximin¹¹⁰. L'inventaire et la reconnaissance des ossements se fit en présence du sieur Antoine Vallot, premier médecin du roi : à l'exception du chef, de deux os du bras droit et des chevoux, on trouva dans une vieille châsse de bois¹¹¹ "deux grands os des cuisses, l'omoplate des genoux (sic !), quelques os de l'épine

106. *Ibid.*, 1475-1476.

107. J.-B. GUESNAY, *Magdalena Massiliensis advena*, Lyon, 1643 ; H. BOUCHE, *Vindiciae fidei et pietatis Provinciae*, Aix, 1644.

108. R. BUSOUE, *Histoire de Provence des origines jusqu'à la Révolution française*, Monaco, 1954, p. 287-288 ; FAILLON, *Mon. in.*, II, 1099-1104.

109. FAILLON, *Mon. in.*, II, 1496, 1500, 1504.

110. *Ibid.*, 1489-1496. Sur le P. V. Reboul, voir J.-H. ALBANES, *Le couvent royal de Saint-Maximin*, p. 431-439.

111. Est-ce la châsse qu'on appelle d'argent dans les documents anciens ? Dans ce cas, la ou les plaques d'argent auraient été appliquées sur une âme de bois.

du dos, et d'autres petits, en très grand nombre" 112. Une vertèbre en fut distraite pour être donnée à la reine-mère Anne d'Autriche 113. De la modicité des restes conservés en 1660, on peut conclure que, ou bien qu'il n'en avait jamais existé beaucoup plus auparavant, ou bien que les détachements antérieurs avaient été plus importants que les textes ne le laissent supposer.

Les inventaires du XVIII^e siècle s'attachent à deux aspects du trésor de reliques de Saint-Maximin : les reliquaires, et parmi les reliques, celle du *Noli me tangere*. L'examen de juin 1716 114 semble être le résultat de l'initiative privée de Jean-Baptiste Pitton 115. Il fut exécuté par le président de la Cour des Comptes de Provence, Pierre de Gueidan, le même Pitton, Antoine de Guiran, Jean-Baptiste de Fulconis, tous trois conseillers en la même Cour, accompagnés de deux greffiers de celle-ci, Ricart et Frégier, d'un maître-orfèvre lapidaire d'Aix, Charles Pavillon, assistés sur place par les religieux de Saint-Maximin, un maître-serrurier et des médecins. Il fut entouré de toutes les solennités d'usage, liturgiques et juridiques. Il nous a valu une description de l'endroit de la crypte où se trouvaient les reliques, des châsses et reliquaires qui les renfermaient, une énumération et une nouvelle transcription des documents qui les concernaient. Parmi les reliques conservées, celle du *Noli me tangere* fut la seule à retenir l'attention des commissaires et nécessita la présence des médecins, Etienne Bonnet et Louis Saint-Marc : ceux-ci constatèrent l'existence du *Noli me tangere* sur le front et le nez sous la forme de "parties de chair desséchées". Cet inventaire occupa les journées du 20 au 22 juin 1716 et fut conclu, le 23, par une messe solennelle, avec ostension des reliques.

112. FAILLON, *Mon. in.*, I, 1102^B.

113. *Ibid.*, II, 1492CD. Cette relique fut donnée au Val-de-Grâce par la reine. Voir FAILLON, *Mon. in.*, I, 1103A.

114. *Ibid.*, II, 1533-1544.

115. Pitton est plus connu sous le nom de Tournefort dont sa famille était seigneur. Il était fils de Joseph Pitton, le botaniste. Voir MICHAUD, *Biographie universelle*, t. XLII, p. 41-47.

La consécration de la basilique, le 29 septembre 1776, par le dominicain Jacques-François Astesan, évêque de Nice¹¹⁶, donna lieu à une translation des reliques, et fut suivie, en 1780, du 14 au 20 février, de la dernière reconnaissance de celles-ci avant la Révolution¹¹⁷. Elle fut faite aussi au nom de la Cour des Comptes de Provence. Les ossements reconnus étaient les suivants : dans le reliquaire du bras, en argent doré, "l'os d'un bras qui se présentait dans sa face externe" ; dans un vase de verre, "les cheveux de la sainte... aussi naturels que s'ils avaient été coupés à l'instant même" ; dans un vase de cristal, "beaucoup de petits ossements mêlés avec de la poussière"¹¹⁸. Du reliquaire du chef fut de nouveau extrait le crâne et soumis à l'examen de Noël-François-Marie Sauveur, docteur en médecine, médecin à Saint-Maximin. Il constata que "le morceau de chair qui était resté sur l'os frontal, descendant jusqu'à l'orbite de la partie gauche de la tête, s'en était détaché". L'ayant examiné avec soin, il l'a reconnu "comme un morceau de chair desséchée qui forme l'empreinte de deux doigts... L'os frontal sur lequel ce morceau de chair avait demeuré" présentait "des inégalités et des élévations qui lui ont paru un racornissement du périoste, et dans quelques endroits, quelques petits morceaux charneux"¹¹⁹. Ce même médecin trouva "aussi au nez un petit morceau de cartilage, revêtu en partie de ses téguments desséchés"¹²⁰. L'ostension du crâne qui suivit son examen donna lieu à une explosion de piété populaire qu'il fut difficile de contenir.

L'urne de porphyre qui n'avait pas été ouverte en février 1780, le fut le 28 juillet de l'année suivante, sur ordre du roi, par Marc-Pierre Audiffren, vignier de Saint-Maximin, commissaire nommé à cet effet par la Cour des Comptes de Provence. Louis XVI voulait faire envoyer une relique de

116. FAILLON, *Mon. in.*, II, 1563-1566 ; J.-H. ALBANÈS, *Le couvent royal de Saint-Maximin*, p.365-367. Elle a dû disparaître pendant la Révolution, il n'en reste aucune trace de nos jours.

117. FAILLON, *Mon. in.*, II, 1561-1564, pour la translation. - *Ibid.*, 1567-1594, et J.-H. ALBANÈS, *Le couvent royal de Saint-Maximin*, p. 367-369, pour la vérification des reliques et le détachement du fémur destiné au duc de Parme.

118. FAILLON, *Mon. in.*, II, 1574C, 1575C, 1576B.

119. *Ibid.*, 1584D-1585A.

120. *Ibid.*, 1585-1586A.

la Madeleine au duc de Parme, Ferdinand de Bourbon (1756-1802). Quand on ouvrit l'urne, on y découvrit deux coffrets cloués, l'un avec les documents relatifs aux reliques, l'autre avec celles-ci. Le même médecin Noël Sauveur qui avait opéré l'année précédente fut requis d'y prélever un fémur destiné au duc. Les autres ossements, non détaillés, furent renfermés dans le coffret. L'envoi et la réception du fémur donnèrent lieu à un échange de correspondance entre les autorités de Saint-Maximin et le duc de Parme ¹²¹.

Aux ossements restés à Saint-Maximin, la Révolution française fit moins de mal qu'on n'a coutume de le dire. En effet, d'une part, les détachements parcellaires pratiqués sur eux — les rois, en qualité de comtes de Provence et successeurs des Angevins, les considéraient comme un bien de famille —, en avaient inévitablement réduit le volume. D'autre part, étant donné la modicité des ossements sûrement inventoriés au cours des temps — tête, cheveux, os des bras et des jambes, vertèbres, alors qu'on n'entend jamais parler de ceux des mains, des pieds, du bassin, des côtes ou des épaules —, on n'avait pas dû en trouver beaucoup plus à l'origine. Si l'on tient compte, en plus, de ceux qui furent récupérés après que la paix eut été rendue à l'Eglise de France, on peut estimer que les reliques détruites par les séides de Barras en 1793-1794 se réduisent à quelques os qui n'ont pu être sauvés de l'urne de porphyre.

C. Au XIX^e siècle : récupérations et restaurations.

Dès le lendemain du Concordat de 1801, Saint-Maximin retrouva un curé dans la personne d'un ancien religieux du couvent, Antoine Rostan, et la basilique, une partie de son trésor de reliques. Par mandement du 12 septembre 1803, l'archevêque d'Aix, de qui Saint-Maximin relevait alors, députa le curé Rostan à recevoir et à reconnaître les reliques. L'ancien sous-sacristain de la basilique Joseph Bastide avait pu sauver du pillage une partie notable d'entre elles à la fin de 1793. D'autres personnes aussi,

121. *Ibid.*, 1593-1600.

sans doute, en avaient pu recueillir des fragments. Le sacristain, qui avait caché chez lui le chef, le *Noli me tangere*, une partie des cheveux, l'os d'un bras de sainte Marie-Madeleine, la sainte ampoule — dans laquelle, disait-on, était conservée un peu de terre du Calvaire que la Madeleine avait emportée de Palestine en souvenir de la Passion —, et plusieurs autres reliques d'autres saints, restitua le tout à l'église. Toutes ces reliques étaient encore contenues dans leurs reliquaires. Acte fut dressé de la restitution le 3 janvier 1804. Les reliques de la Madeleine furent approuvées le 17 mai suivant par les vicaires généraux de Mgr Champion de Cicé ¹²².

En 1810, fut rapatriée la relique qui se trouvait à Parme depuis trente ans. Elle fut transportée à Paris avec le trésor de la chapelle ducal. Mgr Emmanuel de Gregorio, prélat de la maison de Pie VII, qui avait accompagné le pape en exil à Savone, mais avait été obligé de l'abandonner en cette ville pour résider à Paris, se trouva dans la capitale au moment où arriva le trésor de Parme. Il recueillit la relique qu'il confia aux religieuses carmélites établies rue de Vaugirard, dont il s'occupait ¹²³. La prieure, M^{me} de Soyecourt, la garda jusqu'en 1824. A cette date, l'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, se la fit donner. Après en avoir détaché une parcelle, il confia l'ossement à la paroisse de la Madeleine du 8^e arrondissement, où elle fut solennellement transférée le dimanche 25 juillet 1824, en la solennité de sainte Marie-Madeleine. Quant à la parcelle, elle fut remise aux Pénitentes de la Madeleine, installées au 6 de la rue des Postes, et vérifiée par M. Eglée, vicaire général de Paris, le 25 octobre 1845 ¹²⁴.

Sous l'épiscopat de l'évêque de Fréjus, Mgr Joseph-Antoine-Henri Jordany (1856-1876), les Dominicains revinrent à Saint-Maximin et à la Sainte-Baume. Le dossier du rachat des bâtiments conventuels de ces deux

122. *Ibid.*, 1613-1620.

123. G. MORONI, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, t. XXIII, p. 10-16. Mgr de Gregorio devint cardinal.

124. FAILLON, *Mon. in.*, II, 1599-1604. Une lettre d'avril 1975, sans indication de date, émanée du curé de la Madeleine de Paris, nous informe que la relique du fémur est placée maintenant dans un reliquaire en bronze et argent doré, ciselé par Froment-Meurice en 1848, et qui se trouve dans le chœur de l'église de la Madeleine, côté droit. Cette identification a rendu possible l'analyse anthropologique de l'ossement.

sanctuaires se trouve aujourd'hui aux Archives de l'Evêché de Fréjus-Toulon à Toulon. Quand les travaux de restauration des bâtiments conventuels furent terminés, le prélat annonça, pour le 20 mai 1860, une translation solennelle des reliques, destinée à rendre au culte magdalénien ses splendeurs d'autrefois. En présence d'un nombreux clergé, les pèlerins affluèrent et furent chiffrés aux environs de 10.000. Le Père Lacordaire qui, avec Mgr Jordany, avait été l'artisan actif du rachat ne put être présent aux fêtes pour y prononcer le panégyrique de la sainte. L'opuscule qu'il lui consacra tint lieu de discours ¹²⁵.

Le successeur de Mgr Jordany, Joseph-Ferdinand-Sébastien Terris (1876-1885), se signala par une autre restitution de reliques. On conservait dans sa famille maternelle tout ou partie du tibia gauche de la sainte. L'os avait été sauvé de la profanation à l'époque de la Terreur et donné à l'oncle maternel du futur évêque. Lors de sa première visite *ad limina* en 1878, le prélat en offrit une parcelle à Léon XIII qui la fit placer sur son autel particulier. Ce qui restait du tibia fut donné à la Sainte-Baume, le 22 juin 1899, par le neveu de l'évêque, Paul Terris, après avoir été placé dans un reliquaire exécuté par l'artiste lyonnais Armand Caillat ¹²⁶.

Enfin, dans la nuit du 7 au 8 avril 1901 — c'était l'époque de l'anti-cléricalisme violent qui précéda la Séparation —, un vol sacrilège fut commis dans la basilique, l'eucharistie fut profanée, et la sainte ampoule fut dérobée ¹²⁷.

Tels sont les actes importants qui concernent les reliques magdaléniennes depuis leur invention jusqu'à nos jours. Il en résulte que ces reliques, bien que diminuées (fig. 1), sont bien celles qui furent exhumées à Saint-Maximin en 1279.



125. Sur le rôle de Mgr Jordany, voir H. ESPITALIER, *Les évêques de Fréjus au XIX^e siècle*, Fréjus, 1904, p. 99-100. L'opuscule du P. Lacordaire sur *Sainte-Marie-Madeleine*, Paris, 1860, relève du genre oratoire et n'a que peu de rapports avec l'histoire.

126. H. ESPITALIER, *Les évêques de Fréjus au XIX^e siècle*, p. 125 et note 1.
127. *Ibid.*, p. 175.

Un double problème s'était posé à nous au début de l'enquête historique : 1° les reliques, trouvées en 1279 à Saint-Maximin, sont-elles celles de *sainte Marie-Madeleine* ? 2° pouvons-nous expliquer ce qui en reste ?

La recherche que nous venons de clore nous permet et nous oblige de donner à ces questions deux réponses, aussi fermes l'une que l'autre :

1° les ossements exhumés en 1279 n'ont pas de rapport avec la sainte à qui ils ont été alors attribués, l'attribution n'ayant été faite qu'en fonction d'idées préconçues et fausses et d'arguments débilés ou fabriqués ;

2° les ossements conservés de nos jours à Saint-Maximin font bien partie du lot qu'on y a mis au jour en 1279 et partagent, par conséquent, leur inauthenticité. Si donc nous pouvons répondre positivement à la question d'identité, cette réponse n'a néanmoins aucune valeur, puisqu'elle est elle-même conditionnée par celle que reçoit la question de leur authenticité et qui est négative.

Quelle est la portée de ces conclusions ? Leur portée historique est claire : les reliques provençales de la Madeleine n'ont pas plus d'authenticité que leurs concurrentes bourguignonnes. A Vézelay comme à Saint-Maximin, on a été victime de la mentalité religieuse médiévale. Les gens du Moyen Age avaient besoin de concrétiser les objets de leur dévotion par des signes matériels. Quand ils s'adressaient aux saints, surtout à ceux de chez eux, ils les voulaient présents, accessibles, bienfaisants dans leurs reliques. Les chercheurs de reliques étaient malheureusement des gens souvent crédules, leurs pourvoyeurs, parfois sans scrupules. Les uns et les autres avaient, du surnaturel, des critères très approximatifs, et du témoignage historique, une conception d'une déconcertante élasticité pour un esprit contemporain. C'est ce qui doit nous incliner à l'indulgence, lorsque nous sommes obligés de constater leurs supercheries ou leurs naïvetés, tout en restant persuadés que, dans le cas de titres faux dès l'origine, possession ne peut valoir titres.

Sur la portée religieuse de l'invention de 1279, déjà Louis Duchesne avait porté un jugement sage, qualifiant de "témoignage religieux intéres-

sant à suivre"¹²⁸ la tradition issue de l'initiative de Charles de Salerne. Encore faut-il purifier cette tradition au creuset de la critique, non seulement de l'histoire, mais du sentiment religieux, en proposant aux fidèles qui restent légitimement attachés à ce culte ce qu'il y a de plus authentique dans le message de la sainte, à savoir la mission, reçue du Christ lui-même, de l'annoncer ressuscité.

Dans ces conditions, la portée disciplinaire de l'enquête sur le bien-fondé actuel du culte magdalénien à Saint-Maximin et à la Sainte-Baume ne concerne pas la personne et le message, mais les reliques de la Madeleine. Le rôle de l'historien consiste à faire connaître les faits qui peuvent orienter la décision de ceux qui ont pouvoir et charge de la prendre.

Victor SAXER.

128. DUCHESNE, *Fastes épisc.*, I, 357.

ETUDE ANTHROPOLOGIQUE

Cette étude comporte l'observation d'un crâne, d'une portion de mandibule, d'un fémur gauche, d'un fragment d'extrémité inférieure de tibia droit et de cheveux. Elle n'est que partielle du fait des éléments incomplets qui nous ont été fournis.

Le matériel étudié comprend :

1 — Venant de la crypte de la basilique de Saint-Maximin :

- un crâne sans base, muni de sa face ;
- une mandibule fragmentaire, fixée au crâne par deux liens ;
- deux éléments d'apparence cutanée, jointifs, de 29 x 22 mm et de 1,9 mm d'épaisseur, et de 32 x 27 mm et 1,5 mm d'épaisseur, conservés dans un tube cylindrique en verre ;
- une des dernières vertèbres thoraciques privée de son apophyse épineuse ;
- un fragment d'os coxal scié et presque réduit à sa cavité cotyloïde.

Ces deux derniers vestiges osseux, en raison de leur mode de conservation (rubans de soie croisés et noués, cachets de cire, etc.) n'ont pu être examinés.

2 — Venant de la Sainte-Baume et attribués, suivant la légende au même sujet :

- l'extrémité inférieure d'un tibia droit, d'environ 142 mm de longueur ;
- un petit éclat osseux de boîte crânienne, de forme losangique, dont un côté paraît avoir été scié, de 17 x 13 mm et de 1,5 mm d'épaisseur ;
- quelques cheveux enroulés et conservés dans un tube de verre.

3 — Provenant du reliquaire de l'église de la Madeleine, à Paris, un fémur gauche amputé de la tête fémorale et partiellement des condyles.



LE CRANE

Le crâne, de volume moyen, aux contours presque réguliers, sans relief marqué, est assez bien conservé à l'exception de sa base partiellement détruite. De couleur brun-noirâtre, il semble avoir été ciré.

Trois détails sont à noter :

- présence d'éléments ayant l'aspect de "cuir sec" sur les os propres du nez et à l'entrée du conduit auditif gauche (des prélèvements ont été faits pour examens histologiques) ;
- des plages plus claires localisées sur le frontal gauche (70 x 30 mm), sur les deux pariétaux en arrière du bregma (60 x 60 mm) et sur chaque écaille temporale (60 x 50 mm) ;
- enfin, dans la région obélio-lambdatique, l'os est recouvert d'une mince pellicule cirreuse qui masque les sutures et en rend l'observation assez difficile sur l'exocrâne.

L'absence de la base, donc du basion, n'a permis de prendre la hauteur qu'aux seuls porions.

En vue supérieure, la boîte crânienne de forme ovoïde est mésocrâne (indice crânien horizontal : 78,6 ; longueur maximum : 187 mm).

La glabelle et les arcades sus-orbitaires sont peu saillantes, les zygomaxillaires visibles ; phénozygie, comme en témoigne l'indice crânio-facial transversal (indice 92,5).

Les bosses pariétales bien développées, surtout la droite, sont assez hautes et les plans des pariétaux convergent vers le bas.

Les bosses frontales sont assez hautes et les plans des pariétaux convergent vers le bas.

Sur l'exocrâne, les sutures crâniennes, moyennement compliquées, sont partiellement synostosées en S1, S2, C1, C2 et totalement oblitérées en S3.

Le profil gauche (fig. 1), bien galbé, présente un discret méplat rétro-bregmatique ; il est caractérisé par un front vertical puis légèrement incliné, orthométope (indice de courbure frontale : sur glabelle-bregma : 88,5 ; sur nasion-bregma : 85,7).

La voûte est haute ; l'indice vertical : 63,4 correspond à l'hypticrânie ; l'indice transverse : 80,6 à la métriocrânie ; l'indice moyen de hauteur est de 71.

Le vertex arrondi (96 mm sur glabelle-inion) est situé au tiers antérieur de la distance bregma-lambda (fig. 2).

Les crêtes temporales, assez vigoureuses sur le frontal, ne dépassent pas la suture coronale. Le nasion est peu enfoncé, le nez droit, saillant.

Les apophyses mastoïdes, peu volumineuses, portent de faibles empreintes musculaires.

On ne peut distinguer la forme des ptériens.

L'occiput est arrondi, sans chignon.

En vue postérieure, ce crâne, de forme ovo-pentagonoïde, présente une carène sagittale estompée et une minime plagiocéphalie sans doute *post-mortem*. Les trous pariétaux sont visibles.

L'inion, punctiforme, est net et saillant.

Les crêtes occipitales qui en partent sont discrètes, plus marquées à gauche. La suture lambdaïde est compliquée et comporte sur ses branches droite et gauche de nombreux petits os wormiens. La suture en L1-L2 est synostosée ; en L3, elle est en cours d'oblitération ; en S4, elle est synostosée.

En norme basilaris, le corps de l'occipital manque en totalité jusqu'à la suture basilaire, ainsi que la portion inférieure de l'écaïlle de l'occipital.

Des fragments de la base ont été prélevés antérieurement, ainsi qu'en témoigne la présence de traits de scie.

Le trou occipital et les condyles n'ont donc pas pu être observés.

Les arcades, alvéolaire et maxillaire, sont paraboliques.

Le palais osseux est large, brachystaphylin (indice : 123,9).

L'arc dentaire ne comporte plus aucune dent ; elles sont toutes tombées *post-mortem* (M3 comprises) et ont été perdues.

La mastoïde gauche présente une rainure digastrique plus marquée que du côté droit. Les apophyses ptérygoïdes sont entières, presque intactes, la droite mieux conservée.

Les cavités glénoïdes subsistent en bon état ; à droite, on note la présence d'un petit tubercule post-glénoïdien.

La cavité du sinus sphénoïdal droit est plus grande que la gauche. Les cornets inférieurs et moyens sont intacts et les cornets supérieurs visibles.

Sur l'endocrâne, de nombreuses niches de Pacchioni se voient de chaque côté de la suture sagittale ; les artères méningées sont nettement imprimées (rameaux frontal, obélique et pariétal) ; le sinus latéral gauche est plus marqué que le droit.

L'état de synostose des sutures est sensiblement celui qui a été décrit sur l'exocrâne.

Vu de face, le crâne paraît légèrement caréné ; le front est droit, large, eurymétope (indice fronto-pariétal : 69,4), avec des crêtes divergentes (indice fronto-transversal : 75,6).

Les bosses frontales sont distinctes, mais discrètes.

Un vestige de suture métopique persiste au-dessus du nasion sur 10 mm environ.

La glabelle et les arcades sus-orbitaires ont un faible relief.

La face est étroite, leptène (indice facial supérieur : 55,9).

Les malaires présentent chacun un petit tubercule ; les pommettes lisses ne sont pas proéminentes ; les arcades zygomatiques sont peu robustes.

Les orbites, subrectangulaires, sont moyennes, mésoconques (indice orbitaire : 81,3



Fig. 1 — Crâne conservé à Saint-Maximin. Vue latérale gauche. Cliché Lab. I.A.M.

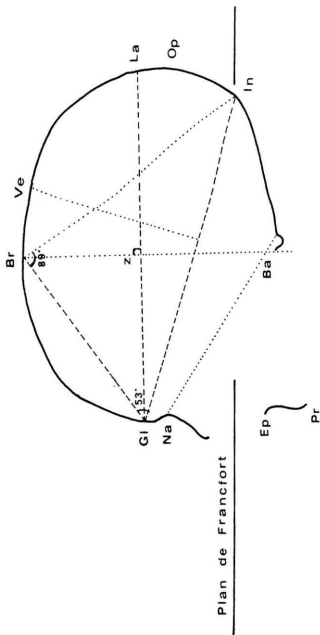


Fig. 2 — Crâne. Diagramme sagittal. Points de repère et ostéométriques :
 Pr = prosthion ; Ep = épine nasale ; Na = nasion ; Gi = glabella ; Br = bregma ; Ve = vertex ;
 La = lambda ; Op = opisthocranium ; In = inion ; Ba = basion — Angle d'inclinaison du frontal :
 53°. Angle bregmatique 89°.

et 80,4) ; le bord supérieur n'est pas particulièrement tranchant ; le bord inférieur est nettement oblique en bas et en dehors. Le trou sus-orbitaire est ouvert à gauche, fermé à droite.

Les unguis sont intacts des deux côtés.

Le nasion est peu enfoncé ; les os propres du nez ne sont pas redressés, ce qui laisse supposer que le nez était droit.

L'orifice piriforme est étroit, son bord net et tranchant ; sa largeur (23 mm) rapportée à sa hauteur (54 mm) en fait un nez étroit (leptorhinie ; indice nasal : 42,6).

Les fosses canines sont bien marquées, surtout à droite.

Le sujet est orthognathe (indice gnathique de Flower : 84,5 ; angle facial supérieur : 86°).

La capacité crânienne, calculée selon Lee-Pearson, en retenant le sexe féminin, est élevée : 1517,9 ml (l'absence partielle de la base n'a pas permis cette mesure par cubage).

Il y a harmonie crânio-faciale.

La tête a dû reposer sur le côté gauche ; en effet, l'exploration des deux oreilles moyennes a permis de mettre au jour les 3 osselets droits intacts et de constater la vacuité de l'oreille moyenne gauche.

Mensurations, indices et angles du crâne cérébral

Longueur antéro-postérieure maximum	187	mm	
Longueur de la calotte {	glabelle-inion	182	mm
	nasion-inion	178	mm
Largeur maximum bipariétale	147	mm	
Hauteur du crâne en projection (bregma-porions)	118,5	mm	
Diamètre biauriculaire	107	mm	
Hauteur de la calotte - vertex sur glabelle-inion	96	mm	
Longueur de la base (basion reconstitué sur diagramme)	110	mm	
Courbe horizontale	528	mm	
Courbe transversale	328	mm	
Arc frontal {	glabelle-bregma	130	mm
	nasion-bregma	140	mm
Corde frontale {	glabelle-bregma	115	mm
	nasion-bregma	120	mm
Arc pariétal	127	mm	
Corde pariétale	112	mm	
Diamètre biastérique	98	mm	
Largeur maximum frontale	135	mm	
Largeur minimum frontale	102	mm	
Epaisseur {	aux bosses frontales	4,4	mm
	aux bosses pariétales	4,8	mm
	à l'obélium	4,5	mm
	aux astériens	4,5	mm
Poids du crâne : n'a pas été pris en raison de sa mutilation.			
Capacité crânienne selon Lee-Pearson	1517,9	ml	
Angle d'inclinaison du frontal	53°		
Angle de Francfort (nasion-bregma sur plan de Francfort)	42°		
Angle bregmatique	89°		

Indice crânien horizontal	mésocrâne	78,6
Indice vertical au porion	hypsicrâne (limite ortho.)	63,4
Indice transverse au porion	métricrâne	80,6
Indice moyen de hauteur au porion	crâne moyen	71
Indice de la calotte de Schwalbe sur glabelle-inion		52,7
Indice de courbure		
frontale	sur glabelle-bregma	88,4
	sur nasion-bregma	85,7
	orthométope	85,7
Indice de courbure pariétale		88,2
Indice crânio-cérébral		39,7
Indice fronto-frontal transversal	crêtes divergentes	75,6
Indice fronto-pariétal	eurymétope	69,4

Mensurations, indices et angles du crâne facial

Largeur maximum bizygomatique		136 mm
Largeur bimaxillaire supérieure		109 mm
Largeur interorbitaire		25,5 mm
Largeur biorbitaire externe		117 mm
Hauteur totale de la face nasion-gnathion		—
Hauteur supérieure de la face nasion-prosthion		76 mm
Longueur de la face basion-prosthion		—
Orbite droite	largeur	45,5 mm
	hauteur	37 mm
Orbite gauche	largeur	46 mm
	hauteur	37 mm
Nez	largeur	23 mm
	hauteur	54 mm
Voûte palatine	longueur	39 mm
	largeur	37 mm
Arcade alvéolaire	longueur	46 mm
	largeur	57 mm
Indice fronto-zygomatique		75
Indice crânio-facial transversal	phénozygote	92,5
Indice facial supérieur	leptène	55,9
Indice interorbitaire		21,8
Indice orbitaire	droit	81,3
	gauche	
		mésocouque
Indice nasal	leptorhinien	80,4
Indice palatin	brachystaphylin	42,6
Indice de l'arcade alvéolaire	brachyuranique	94,8
Indice gnathique de Flower après reconstitution sur diagramme		123,9
Angle facial supérieur	orthognathe	84,5
Prognathisme alvéolo-sous-nasal		86°
		95°

LA MANDIBULE ET LES DENTS

Il ne subsiste de la mandibule que le corps ; les deux branches montantes manquent ainsi que les angles goniaux. Rien ne permet d'affirmer ou d'infirmer qu'il s'agit bien de la mandibule correspondant au même sujet ; en effet, l'absence totale de dent empêche de retrouver l'articulé dentaire.

La forme de l'arcade mandibulaire et de l'arcade alvéolaire est parabolique ; le bord inférieur de l'os est arrondi.

Sur la face externe, le trou mentonnier se trouve à l'aplomb de la deuxième molaire, à droite et à gauche, à 15 mm du rebord alvéolaire.

Le menton arrondi ne présente pas de tubérosité ; l'échancrure sous-mentale est faible.

La face externe de l'hémimandibule droite restante a été obturée et consolidée à l'aide de cire ; quelques alvéoles dentaires ont été, de ce fait, comblés.

Sur la face interne, les insertions musculaires sont estompées ; la ligne mylohyoïdienne est molle, l'empreinte de la glande sous-maxillaire visible. Les apophyses géni sont réunies en une apophyse unique importante.

La denture devait être complète, les troisièmes molaires supérieures et inférieures comprises, ainsi qu'en témoigne l'état des alvéoles.

Toutes les dents sont tombées *post-mortem* et perdues ; les alvéoles sont ainsi tous vides, à l'exception : sur le maxillaire supérieur, à droite, de la persistance d'une racine postérieure de la troisième molaire ; à gauche, des trois racines cassées de la deuxième molaire, et d'une racine antérieure de la troisième molaire.

Notons enfin que la première molaire supérieure droite ne portait que deux racines au lieu de trois.

Mensurations, indices et angles de la mandibule

Seules les mensurations de la hauteur du corps et de son épaisseur ont pu être prises.

	Hauteur du corps	Épaisseur du corps	
Symphyse	32 mm	15 mm	
1 ^{re} P.M. / 2 ^e P.M.	33 mm	14 mm	
2 ^e P.M. / 1 ^{re} M.	32 mm	11,5 mm	
1 ^{re} M. / 2 ^e M.	29 mm	13 mm	
2 ^e M. / 3 ^e M.	27 mm	15 mm	
Angle symphysien		73°	
Indices	} à la symphyse	46,9	
		1 ^{re} P.M. / 2 ^e P.M.	42,4
		2 ^e P.M. / 1 ^{re} M.	35,9
		1 ^{re} M. / 2 ^e M.	44,8
		2 ^e M. / 3 ^e M.	55,5



LE FÉMUR GAUCHE

Il s'agit d'un fémur d'aspect frêle, léger, en bon état de conservation, mais dont les deux extrémités ont été partiellement sciées avec soin, à l'aide d'une scie fine.

A l'extrémité supérieure manquent : la tête fémorale sectionnée suivant deux plans perpendiculaires, un vertical interne, un horizontal supérieur, et une portion du grand trochanter sectionné suivant un plan oblique en bas et en dehors.

A l'extrémité inférieure manquent les deux condyles qui ont été prélevés suivant deux plans, l'interne oblique en bas, en dedans, en arrière et l'externe oblique en bas, en dehors, en arrière ; seul subsiste le fond de la trochlée.

Les différentes surfaces de section montrent un tissu spongieux assez dense, d'aspect normal.

Les empreintes d'insertions musculaires sont peu marquées, la ligne âpre n'est pas saillante. Une petite crête fessière est apparente mais sans constituer un 3^e trochanter.

De nombreux orifices vasculaires sont observés sur les faces, antérieure et postérieure, du col du fémur, et à l'extrémité inférieure sur le creux sus-trochléen et sur la surface poplitée.

Les altérations des deux extrémités n'ont permis qu'un nombre limité de mensurations et de calculs d'indices ; en particulier manquent le diamètre vertical de la tête fémorale et la largeur de l'épiphyse inférieure, mesures essentielles pour la diagnose sexuelle.

Mensurations, indices et angles du fémur

Longueur du milieu du bord supérieur du col fémoral au milieu du fond de la trochlée	365 mm
Périmètre au milieu	80 mm
Diamètre au milieu antéro-postérieur	28 mm
Diamètre au milieu transverse	23 mm
Diamètre sous-trochantérien antéro-postérieur	27 mm
Diamètre sous-trochantérien transverse	24 mm
Diamètre à 100 mm au-dessus du fond de la trochlée antéro-postérieure ..	30 mm
Diamètre à 100 mm au-dessus du fond de la trochlée transverse	32 mm
Angle d'inclinaison du col (approximatif)	130°
Indice pilastrique	82
Indice de platymérie	88,9

*
**

LE TIBIA DROIT

Il est conservé à la Sainte-Baume. Il ne s'agit que d'un fragment inférieur qui mesure 142 mm de son extrémité supérieure, fracturé en biseau, à la pointe de la malléole. La largeur maximum de l'extrémité inférieure est de 58 mm et le diamètre antéro-postérieur à ce niveau, de 41 mm.

La malléole présente un diamètre transversal de 16 mm et un diamètre antéro-postérieur de 25,5 mm. Il existe de nombreux trous nourriciers au-dessus de la malléole.

L'épaisseur de la corticale évolue entre 2 et 4 mm ; les trabéculations osseuses sont assez bien conservées.

On note la présence d'une facette articulaire surnuméraire sur le bord antérieur de la face articulaire.

LES CHEVEUX

Les cheveux contenus dans un tube de verre, provenant aussi de la Sainte-Baume, ont été examinés au binoculaire. Il s'agit de cheveux souples, fins, à section circulaire (cymotryches). Comme nous l'avons dit pour la mandibule et le fémur, rien ne nous autorise à affirmer que ces éléments appartiennent au sujet de Saint-Maximin.

*
**

Si l'on admet que ces différents éléments sont ceux d'un même sujet : la taille ne peut être qu'approximativement évaluée puisque la longueur physiologique n'a pu être mesurée ; cependant compte tenu des mesures possibles et en les comparant avec celles de plusieurs fémurs féminins similaires, on peut admettre que la longueur physiologique varie entre 393 et 395 mm. On peut alors évaluer la stature du sujet autour de 1,48 m.

Le sexe est difficile à établir avec certitude ; néanmoins l'aspect du crâne, d'un galbe régulier, fin, mousse, arrondi, non anguleux, au front assez droit, sont en faveur

d'un sujet féminin, ainsi que :

- présence de bosses frontales ;
- glabelle et arcades sourcilières peu marquées ;
- apophyses mastoïdes petites, à faibles insertions musculaires ;
- inion peu développé ;
- lignes nucales presque inexistantes sur l'écaille occipitale ;
- bord supérieur des orbites peu épais, circulaire ;
- arcades zygomatiques minces ;
- surface des malaires lisse ;
- tubercules malaires faibles ;
- trigone mentonnier peu délimité ;
- insertions musculaires faibles ;
- os du crâne peu épais (pariétal : 4,4 mm ; obéion : 4,8 mm ; astérior : 4,5 mm).

De même, la longueur physiologique, présumée, du fémur, l'indice de platymérie, la faiblesse des reliefs musculaires, l'aspect frêle et la légèreté apparente de l'os, sont aussi en faveur d'un sujet féminin.

Type anthropologique. Ce sujet caractérisé par une tête de forme ovoïde, mésocrâne, hypsicrâne limite orthocrâne, métriorcrâne, dont la face est leptène à orbites mésoconques, nez leptorhinien, et orthognathe, de petite stature, paraît appartenir au type méditerranéen gracile.



CONCLUSION. Le crâne conservé dans la crypte de la basilique de Saint-Maximin est, selon toute vraisemblance, celui d'une femme âgée d'environ 50 ans, de type méditerranéen gracile.

Le fémur conservé dans l'église de la Madeleine, à Paris, est celui d'un sujet féminin.

Appendice. Les fragments présentant l'aspect de "cuir sec", prélevés au niveau des os propres du nez et du conduit auditif gauche, ont été examinés histologiquement par le professeur F. Busser, de Paris.

Le diagnostic de leur nature s'est révélé très difficile du fait de leur ancienneté ; voici le compte rendu (examen n° 85750 bis) :

Le fragment étiqueté "oreille" est essentiellement constitué par un débris d'environ 3 mm de long sur 0,5 mm d'épaisseur. Il est formé par une substance compacte sans striation visible ni aspect fibroïde. Il contient de nombreuses cavités qui ont peut-être contenu des ostéoblastes. Sur un point de la surface, cette substance est fragmentée, sans qu'on puisse dire si cette fragmentation est normale ou anormale (on peut penser qu'elle est normale). Ce fragment serait donc de l'os.

Le fragment intitulé "nez" a une structure toute différente. Il est constitué par de très minces lamelles d'une substance éosinophile creusée régulièrement de cavités faisant penser à des ostéoblastes. On distingue dans cette substance une structure d'aspect fibrillaire (collagène ?). Ce qui est assez curieux, c'est qu'on trouve sur les deux faces de ce fragment des aspects tout à fait différents : sur l'une des faces, des éléments très fragmentés qui semblent se détacher de cette lamelle : ils ont en effet la même coloration et paraissent représenter des travées osseuses disloquées ; alors que sur l'autre face, des éléments pour la plupart décollés, de coloration bien moins éosinophile, qui seraient peut-être des éléments périostés. Dans cette hypothèse, il s'agirait donc d'une portion d'os plat.